

الجمهورية الجسرائرية الديمقراطية الشغبية

المرسية الرسيسية

إتفاقات دولية ، قوانين ، أوامر ومراسيم قوانين ، أوامر ومراسيم قدرات ، مقررات ، مناشير ، إعلانات وبلاغات

an 6 mois	l an
DA 29 DA	85 DA
DA 30 DA	50 DA

DIRECTION ET REDACTION Secrétariat Général du Gouvernement

Abennements et publicité
IMPRIMERIB OFFICIELLE
7, 9 et 13, Av. A. Benbarek - ALGER
(41 : 66-81-49 - 66-80-96 - C.C.P. 3200-50 - ALGER

Edition originale, le numero : 0,25 dinar Edition originale et sa traduction, le numero : 0,50 dinar. — Numero des années antérieures (1962-1969) : 0,35 dinar Les tables sons fournies gratuitement aux abonnés. Prière de foindre les dernières bandes pour renouvellement et réciamations Changement d'adresse ajouter 0,30 dinar Tari; des insertions : 8 dinars la ligne

JOURNAL OFFICIEL DE LA REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE CONVENTIONS ET ACCORDS INTERNATIONAUX — LOIS, ORDONNANCES ET DECRETS. ARRETES, DECISIONS, CIRCULAIRES, AVIS, COMMUNICATIONS ET ANNONCES (Traduction française)

SOMMAIRE

DECRETS, ARRETES, DECISIONS ET CIRCULAIRES

MINISTERE DES ENSEIGNEMENTS PRIMAIRE ET SECONDAIRE

Arrêté du 29 juillet 1970 portant délégation de signature au directeur des enseignements scolaires, p. 918.

Arrêté du 29 juillet 1970 portant délégation de signature au directeur de l'administration générale, p. 918.

Arrêté du 29 juillet 1970 portant délégation de signature au directeur de la planification et de l'orientation scolaire, p. 918.

Arrêtés du 29 juillet 1970 portant délégation de signature à des sous-directeurs, p. 919.

MINISTERE DU COMMERCE

Arrêté du 9 septembre 1970 portant délégation de signature au directeur des relations extérieures, p. 919.

MINISTERE DES FINANCES

Arrêté du 31 juillet 1970 fixant en ce qui concerne les cultures autres que la vigne, les éléments à retenir pour le calcul des bénéfices forfaitaires imposables au titre de l'année 1970 à l'impôt sur les bénéfices de l'exploitation agricole, p. 919.

SOMMAIRE (suite)

ACTES DES WALIS

- Arrêté du 10 juillet 1969 du wali de Tizi Ouzou, déclarant d'utilité publique, avec prise de possession d'urgence, l'acquisition par la commune de Béni Amrane, daira de Lakhdaria, d'un terrain de 8.700 m², sur lequel sont édifiés 40 logements du type habitat rural appartenant aux héritiers Batata, p. 933.
- Arrêté du 29 juin 1970 du wali de Constantine, portant affectation d'un lot de terrain, bien de l'Etat, portant la lettre « A » au plan du lotissement Palma, d'une superficie de 575 m2, situé à Constantine, au profit du ministère du travail et des affaires sociales (établissement national pour l'éducation et la promotion de l'enfance), pour servir de terrain de sports à la maison de l'enfance à Constantine, p. 933.
- Arrêté du 6 juillet 1970 du wali de Constantine portant concession gratuite, au profit de la commune de Constantine, d'un terrain formé des parcelles A, B1, B2 et B3, d'une superficie totale de 0 ha 37 a 53 ca, servant d'assiette au groupe scolaire du stade Benabdelmalek sis à Constantine, p. 933.
- Arrêté du 6 juillet 1970 du wali de Constantine, modifiant l'arrêté du 27 mai 1970 portant affectation, au profit du ministère des finances (service des contributions diverses), d'un terrain, bien de l'Etat, sis à Skikda, d'une superficie de 1985 m2, pour servir à l'implantation d'un hôtel des finances à Skikda, p. 933.
- Arrêté du 7 juillet 1970 du wali de l'Aurès, portant concession gratuite, au profit de l'hôpital de Mérouana, d'un terrain d'une superficie de 1 ha 9 a 34 ca, nécessaire à la construction d'un hôpital, d'un P.M.I. (protection maternelle et infantile) et d'un D.A.T. (dispensaire antituberculeux), dans la commune de Mérouana, p. 933.

- Arrêté du 8 juillet 1970 du wall des Oasis, portant concession gratuite, au profit de la commune de Berriane, daïra de Ghardaïa, d'une parcelle de terrain de 4 ha environ, sise au lieu dit « Kef Hammouda », en vue de la réalisation de programmes d'équipement régulièrement approuvés, p. 933.
- Arrêté du 8 juillet 1970 du wali des Oasis, portant affectation au profit du ministère des postes et télécommunications, d'une parcelle domaniale de 669 m2, pour servir de bureau de postes de la commune d'El Meghaïer, daïra de Touggourt, p. 934.
- Arrêté du 14 juillet 1970 du wali d'El Asnam, autorisant la commune de Miliana, à céder à l'Etat, à titre d'offre de concours, une parcelle de terrain de 1 ha, pour la construction de logements, p. 934.
- Arrêté du 17 juillet 1970 du wali de Médéa, portant concession gratuite, au profit de la commune d'Aïn Oussera, de l'abattoir et de ses dépendances (ex-propriété Batailler), p. 934.
- Arrêté du 21 juillet 1970 du wali des Oasis, autorisant la commune de Djamaa, daïra de Touggourt, à céder au ministère des postes et télécommunications, une parcelle de terrain de 2.400 m2, nécessaire à la construction d'un hôtel des postes, p. 934.
- Arrêté du 22 juillet 1970 du wali de l'Aurès, portant concession gratuite, au profit de la commune de Ras El Aïoun, daïra de Mérouana, d'une parcelle de terre de 701,25 m2 de superficie, bien de l'Etat, nécessaire à la construction de logements collectifs et de fonction dans cette localité, p. 934.

AVIS ET COMMUNICATIONS

Marches — Appels d'offres, p. 934.

DECRETS, ARRETES, DECISIONS ET CIRCULAIRES

MINISTERE DES ENSEIGNEMENTS PRIMAIRE ET SECONDAIRE

Arrêté du 29 juillet 1970 portant délégation de signature au directeur des enseignements scolaires.

Le ministre des enseignements primaire et secondaire,

Vu les ordonnances n°s 65-182 du 10 juillet 1965 et 70-53 du 18 djournada I 1390 correspondant au 21 juillet 1970 portant constitution du Gouvernement ;

Vu le décret n° 67-185 du 14 septembre 1967 portant ${f organisation}$ de l'administration centrale du ministère de l'éducation nationale ;

Vu le décret n° 70-110 du 23 juillet 1970 autorisant les membres du Gouvernement à déléguer leur signature ;

Vu le décret du 9 octobre 1967 portant nomination de \mathbf{M} . Ahmed Benblidia en qualité $\tilde{\mathbf{q}}\mathbf{e}$ directeur des enseignements scolaires ;

Arrête:

Article 1er. — Dans la limite de ses attributions, délégation est donnée à M. Ahmed Benblidia, directeur des enseignements scelaires, à l'effet de signer, au nom du ministre des enseignements primaire et secondaire, tous actes individuels et réglementaires.

Art. 2. — Le présent arrêté sera publié au Journal officiel de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 29 juillet 1970.

Abdelkrim BENMAHMOUD

Arrêté du 29 juillet 1970 portant délégation de signature au directeur de l'administration générale.

Le ministre des enseignements primaire et secondaire,

Vu les ordonnances n° 65-182 du 10 juillet 1965 et 70-53 du 18 djournada I 1390 correspondant au 21 juillet 1970 portant constitution du Gouvernement ;

Vu le décret n° 67-185 du 14 septembre 1967 portant organisation de l'administration centrale du ministère de l'éducation nationale ;

Vu le décret n° 70-110 du 23 juillet 1970 autorisant les membres du Gouvernement à déléguer leur signature ;

Vu le décret du 12 mai 1967 portant nomination de M. Abdelkrim Bouzid en qualité de directeur de l'administration générale ;

Arrête:

Article 1^{er}. — Dans la limite de ses attributions, délégation est donnée à M. Abdelkrim Bouzid, directeur de l'administration générale, à l'effet, de signer, au nom du ministre des enseignements primaire et secondaire, tous actes individuels et réglementaires.

Art. 2. — Le présent arrêté sera publié au Journal officiel de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 29 juillet 1970.

Abdelkrim BENMAHMOUD

Arrêté du 29 juillet 1970 portant délégation de signature au directeur de la planification et de l'orientation scolaires.

Le ministre des enseignements primaire et secondaire,

Vu les ordonnances $n^{\circ \circ}$ 65-182 du 10 juillet 1965 et 70-53 du 18 djournada I 1390 correspondant au 21 juillet 1970 portant constitution du Gouvernement ;

Vu le décret n° 67-185 du 14 septembre 1967 portant organisation de l'administration centrale du ministère de l'éducation nationale ;

Vu le décret n° 70-110 du 23 juillet 1970 autorisant les membres du Gouvernement à déléguer leur signature ;

Vu le décret du 23 janvier 1968 portant nomination de M. Bouzid Hammiche en qualité de directeur de la planification et de l'orientation scolaires :

Arrête :

Article 1°. — Dans la limite de ses attributions, délégation est donnée à M. Bouzid Hammiche, directeur de la planification et de l'orientation scolaires, à l'effet de signer, au nom du ministre des enseignements primaire et secondaire, tous actes et décisions, à l'exclusion des arrêtés.

Art. 2. — Le présent arrêté sera publié au Journal officiel de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 29 juillet 1970.

Abdelkrim BENMAHMOUD

Arrêtés du 29 juillet 1970 portant délégation de signature à des sous-directeurs.

Le ministre des enseignements primaire et secondaire,

Vu les ordonnances n° 65-182 du 10 juillet 1965 et 70-53 du 18 djournada I 1390 correspondant au 21 juillet 1970 portant constitution du Gouvernement;

Vu le décret n° 67-185 du 14 septembre 1967 portant organisation de l'administration centrale du ministère de l'éducation nationale ;

Vu le décret n° 70-110 du 23 juillet 1970 autorisant les membres du Gouvernement à déléguer leur signature ;

Vu le décret du 18 mars 1964 portant nomination de M. Hocine Abada en qualité de sous-directeur des finances et de la comptabilité;

Arrête:

Article 1er. — Dans la limite de ses attributions, délégation est donnée à M. Hocine Abada, sous-directeur du budget et de la comptabilité, à l'effet de signer, au nom du ministre des enseignements primaire et secondaire, les ordonnances de paiement ou de virement et de délégations de crédits, les lettres et les avis d'ordonnances, les pièces justificatives de dépenses et les ordres de recettes, tous actes et décisions, à l'exclusion des arrêtés.

Art. 2. — Le présent arrêté sera publié au Journal officiel de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 29 juillet 1970.

Abdelkrim BENMAHMOUD

Le ministre des enseignements primaire et secondaire,

Vu les ordonnances n° $^{\circ}$ 65-182 du 10 juillet 1965 et 70-53 du 18 djournada I 1390 correspondant au 21 juillet 1970 portant constitution du Gouvernement ;

Vu le décret n° 67-185 du 14 septembre 1967 portant organisation de l'administration centrale du ministère de l'éducation nationale ;

Vu le décret n° 70-110 du 23 juillet 1970 autorisant les membres du Gouvernement à déléguer leur signature ;

Vu le décret du 29 février 1968 portant nomination de M. Mohamed Lahmine Khireddine en qualité de sous-directeur des bourses ;

Arrête

Article 1°. — Dans la limite de ses attributions, délégation est donnée à M. Mohamed Lahinine Khireddine, sous-directeur des bourses, à l'effet de signer, au nom du ministre des enseignements primaire et secondaire, tous actes et décisions, à l'exclusion des arrêtés.

Art. 2. — Le présent arrêté sera publié au Journal officiel de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 29 juillet 1970.

Abdelkrim BENMAHMOUD

MINISTERE DU COMMERCE

Arrêté du 9 septembre 1970 portant délégation de signature au directeur des relations extérieures.

Le ministre du commerce,

Vu les ordonnances n° 65-182 du 10 juillet 1965 et 70-53 du 18 djournada I 1390 correspondant au 21 juillet 1970 portant constitution du Gouvernement;

Vu le décret n° 70-48 du 2 avril 1970 portant organisation de l'administration centrale du ministère du commerce ;

Vu le décret n° 70-110 du 23 juillet 1970 autorisant les membres du Gouvernement à déléguer leur signature ;

Vu le décret du 1° août 1970 portant nomination de M. Abderrahmane Cheref en qualité de directeur des relations extérieures :

Arrête:

Article 1°. — Dans la limite de ses attributions, délégation est donnée à M. Abderrahmane Cheref, directeur des relations extérieures, à l'effet de signer, au nom du ministre du commerce tous actes et décisions, à l'exclusion des arrêtés.

Art. 2. — Le présent arrêté sera publie au Journal officiel de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 9 septembre 1970.

Layachi YAKER

MINISTERE DES FINANCES

Arrêté du 31 juillet 1970 fixant en ce qui concerne les cultures autres que la vigne, les éléments à retenir pour le calcul des bénéfices forfaitaires imposables au titre de l'année 1970 à l'impôt sur les bénéfices de l'exploitation agricole.

Le ministre des finances,

Vu les ordonnances n°* 65-182 du 10 juillet 1965 et 70-53 du 18 djournada I 1390 correspondant au 21 juillet 1970 portant constitution du Gouvernement;

Vu le code des impôts directs et notamment son article 95, § 5, aux termes duquel les éléments à retenir pour le calcul des bénéfices agricoles forfaitaires sont fixés, sauf en ce qui concerne les vignes, par arrêté du ministre des finances, après avis de la commission des impôts directs de la wilaya pour une période de trois ans ;

Vu les avis donnés, pour les années 1970, 1971 et 1972 par les commissions des impôts directs des wilayas, constituées conformément aux dispositions de l'article 305 du code des impôts directs.;

Arrête:

Article 1er — Les coefficients applicables aux valeurs locatives cadastrales ou foncières, les bénéfices forfaitaires à l'hectare et les élements à retenir pour le calcui des bénéfices forfaitaires imposables au titre des années 1970, 1971 et 1972 à l'impôt sur les bénéfices de l'exploitation agricole, sont fixés en ce qui concerne les cultures autres que la vigne, conformément aux indications du tableau annexé au présent arrêté.

La valeur locative foncière visée à l'alinéa précédent, s'entend de la valeur locative cadastrale majorée dans les conditions prévues à l'article 15 de la loi n° 63-496 du 31 décembre 1963 modifiée par la loi de finances n° 65-93 du 8 avril 1965 en son article 12.

Art. 2. — Le présent arrêté sera publié au Journal officiel de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 31 juillet 1970.

Smain MAHROUG

TABLEAU

DES ELEMENTS A RETENIR EN CE QUI CONCERNE LES CULTURES AUTRES QUE LA VIGNE POUR LE CALCUL DES BENEFICES FORFAITAIRES IMPOSABLES AU TITRE DE L'ANNEE 1970 (REVENUS DE 1969) A L'IMPOT SUR LES BENEFICES DE L'EXPLOITATION AGRICOLE

(Article 95 du C.I.D.

Nature des cultures Régions agricoles et groupes de communes Régions agricoles et groupes de communes Régions agricoles et groupes de communes Nature des cultures Régions agricoles et groupes de communes de : Darie d'Alger Bair d'Alg		REC	GION D'ALGI	R		
Communes	Nature des cultures	Régions agricoles et groupes			forfaitaires	
Terres : Céréales et cultures d'assolement. Daira d'Alger		de communes			à l'hectare	des bénéfices forfaitaires
Communes do : Communes do						
Baraki	Terres : Céréales et cul-	Communes de :	1			
Dely Ibrahim	tures d'assolement		İ]	
Daira d'Alger-Sahel Communes de :					1	
Communes do :						
- Aln Beniam 3.30 0.55 - Birkhadema 3.30 0.55 - Chéraga 3.30 0.55 - Douéra 3.30 0.55 - Draria 3.30 0.55 - Staouéli 3.20 0.55 - Zéralda 3.30 0.55 - Zéralda 4.66 0.78 - Boufarik 4.66 0.78 - Boufarik 4.66 0.78 - El Afroun 4.66 0.78 - Hadjout 4.66 0.78 - Bouriana 4.66 0.7				·		
Birkhadem			200	0.55	ĺ	Ì
Cheraga					·	
- Draria					Į.	}
- Mahelma 3.30 0.55 - Saoula 3.30 0.55 - Zéralda 3.30 0.55 - Bilda 6.66 1.11 - Almer El Aln 4.66 0.78 - Boulann 4.66 0.78 - Boulann 4.66 0.78 - Chebli 4.86 0.78 - El Affroun 4.86 0.78 - El Affroun 4.86 0.78 - Hadjout 7.66 1.29 - Hadjout 7.66 1.29 - Hadjout 7.66 1.29 - Merad 4.66 0.78 - Hadjout 7.66 1.29 - Merad 4.66 0.78 - Hadjout 4.66 0.78 - Saoula 4.66 0.78 - Saoula 4.66 0.78 - Bou Ismail 1.46 2.44 - Bourkika 4.66 0.78 - Bou Ismail 1.46 0.78 - Bou Ismail 4.66 0.78 - Chiffa 4.66 0.78 - Boulouda 4.66 0.78 - Collifa 4.66 0.78 - Douaouta 4.66 0.78 - Doudouta 4.66 0.78 - Doudouta 4.66 0.78 - Doudouta 4.66 0.78 - Doudouta 4.66 0.78 - Douguerra 10 1.66 - El Arba 9 1.50 - Mertal 3 0.50 - Mertal 4.66 0.78 - Mertal 5 0.83 - Mertal 6 0.78 - Mertal 7 0.66 - El Arba 7 0.66 - Mertal 7 0.66 - El Arba 7 0.66 - El Arba 7						1
- Saoula						
Staouéil 330 0,55						1
Daira de Bilen Communes de :						1
Communes de :		— Zéralda	3,30	0,55		i
Bildia Ahmer El Ahn 4,66 0,78 Boulnan 4,66 0,78 Boulnan 4,66 0,78 Chebli 4,66 0,78					l I	
- Ahmer El Aîn			E 65	4 11		İ
Boufark			1 '			Ī
- Chebli			4,66	0,78		
Koléa						
- Merad - Oued El Alleug - Souma - Coued El Alleug - Souma - Coued El Alleug - Souma - Tipasa - G.16 - Coued El Alleug - Souma - Tipasa - G.16 - Coued El Alleug - Souma - Tipasa - G.16 - Coued - G.16 - Coued - G.16 - Coued - G.16 - Coued - G.16 - Coued - G.178 - Coued - G.178 - Coued - G.178 - Coued - G.178 - Coued - G.178 - Coued - G.178 - Coued - G.178 - Coued - G.178 - Coued - G.178 - Coued - G.178 - Coued - G.178 - Coued - G.178 - Coued - G.178 - Coued - G.178 - Coued - G.178 - Coued - G.178 - Coued - G.178 - Coued - G.178 - Coued - G.178 - Coued - G.178 - Coued - G.178 - Coued - G.178 - Coued - G.178 - Coued - G.178 - Coued - G.178 - Coued - G.178 - Coued - G.178 - Coued - G.178 - Coued - G.178 - Coued - G.178 - Coued - G.178 - Coued - G.178 - Coued - G.178 - Coued - G.178 - Coued - G.178 - Coued - G.178 - Coued - G.178 - Coued - G.178 - Coued - G.178 - Coued - G.178 - Coued - G.178 - Coued - G.178 - Coued - G.178 - Coued - G.178 - Coued - G.178 - Coued - G.178 - Coued - G.178 - Coued - G.178 - Coued - G.178 - Coued - G.178 - Coued - G.178 - Coued - G.178 - Coued - G.178 - Coued - G.178 - Coued - G.178 - Coued - G.178 - Coued - G.178 - Coued - G.178 - Coued - G.178 - Coued - G.178 - Coued - G.178 - Coued - G.178 - Coued - G.178 - Coued - G.178 - Coued - G.178 - Coued - G.178 - Coued - G.178 - Coued - G.178 - Coued - G.178 - Coued - G.178 - Coued - G.178 - Coued - G.178 - Coued - G.178 - Coued - G.178 - Coued - G.178 - Coued - G.178 - Coued - G.178 - Coued - G.178 - Coued - G.178 - Coued - G.178 - Coued - G.178 - Coued - G.178 - Coued - G.178 - Coued - G.178 - Coued - G.178 - Coued - G.178 - Coued - G.178 - Coued - G.178 - Coued - G.178 - Coued - G.178 - Coued - G.178 - Coued - G.178 - Coued - G.178 - Coued - G.178 - Coued - G.178 - Coued - G.178 - Coued - G.178 - Coued - G.178 - Coued - G.178 - Coued - G.178 - Coued - G.178 - Coued - G.178 - Coued - G.178 - Coued - G.178 - Coued - G.178 - Coued - G.178 - Coued - G.178 - Coued - G.178 - Coued - G.178 - Coued - G.178 - Coued - G.178 - Coued - G.178 - Coued -		— Koléa				
- Oued El Alleug						
Souma						
Tipasa						
- Bou Ismail		- Tipasa				
- Bourkika						
- Chiffa						
Douaouda						
- Fouka - Mouzaïa - Mouzaïa - Mouzaïa - Mouzaïa Daïra de Dar El Beïda Communes de : - Dar El Beïda - Rouiba - Rouiba - Boudouaou 3 0,50 - Bouguerra 10 1,66 - El Arba - Khemis El Khechna - Khemis El Khechna - Meftah - Ouled Moussa - Bordj El Kiffan - Thénia - Zemmouri - A'in Taya Surplus de la wilaya Cultures florales Cultures maraichère: - Artichauts, carottes, to-irriguées du Littoral et du mates, haricots frais et autres légumes - Fouka - Mouzaïa - Mouzaïa - 8 0,78 - 0,78 - 0,78 - 0,78 - 0,78 - 0,78 - 0,78 - 0,78 - 0,78 - 0,78 - 0,78 - 0,78 - 0,78 - 0,78 - 0,78 - 0,78 - 0,78 - 0,78 - 0,78 - 0,78 - 0,78 - 0,78 - 0,78 - 0,78 - 0,78 - 0,78 - 0,78 - 0,78 - 0,78 - 0,78 - 0,78 - 0,78 - 0,78 - 0,78 - 0,78 - 0,78 - 0,78 - 0,78 - 0,78 - 0,78 - 0,78 - 0,78 - 0,78 - 0,78 - 0,78 - 0,78 - 0,78 - 0,78 - 0,78 - 0,78 - 0,78 - 0,78 - 0,78 - 0,78 - 0,78 - 0,78 - 0,78 - 0,78 - 0,78 - 0,78 - 0,78 - 0,78 - 0,78 - 0,78 - 0,78 - 0,78 - 0,78 - 0,78 - 0,78 - 0,78 - 0,78 - 0,78 - 0,78 - 0,78 - 0,78 - 0,78 - 0,78 - 0,78 - 0,78 - 0,78 - 0,78 - 0,78 - 0,78 - 0,78 - 0,78 - 0,78 - 0,78 - 0,78 - 0,78 - 0,78 - 0,78 - 0,78 - 0,78 - 0,78 - 0,78 - 0,78 - 0,78 - 0,78 - 0,78 - 0,78 - 0,78 - 0,78 - 0,78 - 0,78 - 0,78 - 0,78 - 0,78 - 0,78 - 0,78 - 0,78 - 0,78 - 0,78 - 0,78 - 0,78 - 0,78 - 0,78 - 0,78 - 0,78 - 0,78 - 0,78 - 0,78 - 0,78 - 0,78 - 0,78 - 0,78 - 0,78 - 0,78 - 0,78 - 0,78 - 0,78 - 0,78 - 0,78 - 0,78 - 0,78 - 0,78 - 0,78 - 0,78 - 0,78 - 0,78 - 0,78 - 0,78 - 0,78 - 0,78 - 0,78 - 0,78 - 0,78 - 0,78 - 0,78 - 0,78 - 0,78 - 0,78 - 0,78 - 0,78 - 0,78 - 0,78 - 0,78 - 0,78 - 0,78 - 0,78 - 0,78 - 0,78 - 0,78 - 0,78 - 0,78 - 0,78 - 0,78 - 0,78 - 0,78 - 0,78 - 0,78 - 0,78 - 0,78 - 0,78 - 0,78 - 0,78 - 0,78 - 0,78 - 0,78 - 0,78 - 0,78 - 0,78 - 0,78 - 0,78 - 0,78 - 0,78 - 0,78 - 0,78 - 0,78 - 0,78 - 0,78 - 0,78 - 0,78 - 0,78 - 0,78 - 0,78 - 0,78 - 0,78 - 0,78 - 0,78 - 0,78 - 0,78 - 0,78 - 0,78 - 0,78 - 0,78 - 0,78 - 0,78 - 0,78 - 0,78 - 0,78 - 0,78 - 0,78 - 0,78 - 0,78 - 0,78 - 0,78 - 0,78 - 0,78 - 0,78 - 0,78 - 0,78 - 0,78 - 0,78 - 0,78 - 0,78 - 0,		1				
Daïra de Dar El Beïda Communes de: Dar El Beïda Rouiba Rouiba Bouguerra Boudouaou Bouguerra Boudouaou Bouguerra Boudouaou Bouguerra Boudouaou Bouguerra Boudouaou Bouguerra Boudouaou Bouguerra Boudouaou Bouguerra Boudouaou Bouguerra Boudouaou Bouguerra Boudouaou Bouguerra Boudouaou Bouguerra Boudouaou Bouguerra Boudouaou Bouguerra Boudouaou Bouguerra Boudouaou Bouguerra Boudouaou Bouguerra Boudouaou Bouguerra Boudouaou Bouguerra Boudouaou Bouguerra Boudouaou Bouguerra Boudouaou Bouguerra Boudouaou Bouguerra Boudouaou Bouguerra Boudouaou Bouguerra Boudouaou Bouguerra Boudouaou Bouguerra Boudouaou Bouguerra Boudouaou Bouguerra Boudouaou Bouguerra Boudouaou Bouguerra Boudouaou Bouguerra Bouguerra Bouguerra Bouguerra Bouguerra Bouguerra Bouguerra Bouguerra Bouguerra Bouguerra Bouguerra Bouguerra Bouguerra Bouguerra Bouguerra Bouguerra Bouguerra Bouguerra Bouguerra Bouguerra Bouguerra Bouguerra Bouguerra Bouguerra Bouguerra Bouguerra Bouguerra Bouguerra Bouguerra Bouguerra Bouguerra Bouguerra Bouguerra Bouguerra Bouguerra Bouguerra Bouguerra Bouguerra Bouguerra Bouguerra Bouguerra Bouguerra Bouguerra Bouguerra Bouguerra Bouguerra Bouguerra Bouguerra Bouguerra Bouguerra Bouguerra Bouguerra Bouguerra Bouguerra Bouguerra Bouguerra Bouguerra Bouguerra Bouguerra Bouguerra Bouguerra Bouguerra Bouguerra Bouguerra Bouguerra Bouguerra Bouguerra Bouguerra Bouguerra Bouguerra Bouguerra Bouguerra Bouguerra Bouguerra Bouguerra Bouguerra Bouguerra Bouguerra Bouguerra Bouguerra Bouguerra Bouguerra Bouguerra Bouguerra Bouguerra Bouguerra Bouguerra Bouguerra Bouguerra Bouguerra Bouguerra Bouguerra Bouguerra Bouguerra Bouguerra Bouguerra Bouguerra Bouguerra Bouguerra Bouguerra Bouguerra Bouguerra Bouguerra Bouguerra Bouguerra Bouguerra Bouguerra Bouguerra Bouguerra Bouguerra Bouguerra Bouguerra Bouguerra Bouguerra Bouguerra Bouguerra Bouguerra Bouguerra Bouguerra Bouguerra Bouguerra Bouguerra Bouguerra Bouguerra Bouguerra Bouguerra Bouguerra Bouguerra Bouguerra Bouguerra Bouguerra Bouguerra Bouguerra Bouguerra Bouguerra Bouguerra Bou				0,78	1	
Communes de :		Mouzaïa	4,66	0,78		
- Dar El Beïda			,			
- Rouiba - Boudouaou - Boudouaou - Bouguerra - El Arba - El Arba - Khemis El Khechna - Khemis El Khechna - Meftah - Ouled Moussa - Bordj El Kiffan - Zemmouri - A'n Taya Surplus de la wilaya - A'n Taya Surplus de la wilaya - Cultures florales - Cultures maraîchères - Artichauts, carottes, tomates, haricots frais et autres légumes - Rouiba - Boudouaou - 3 - 0,50 - 1,50 - 0,50 - 7,50 - 7,50 - 7,50 - 7,50 - 7,50 - 7,50 - 7,50 - 7,50 - 7,50 - 7,50 - 7,50 - 7,50 - 7,50 - 7,50 - 7,50 - 7,50 - 7,50 - 7,50 - 7,50 - 7,50 - 7,50 - 7,50 - 7,50 - 7,50 - 7,50 - 7,50 - 7,50 - 7,50 - 7,50 - 7,50 - 7,50 - 7,50 - 7,50 - 7,50 - 7,50 - 7,50 - 7,50 - 7,50 - 7,50 - 7,50 - 7,50 - 7,50 - 7,50 - 7,50 - 7,50 - 7,50 - 7,50 - 7,50 - 7,50 - 7,50 - 7,50 - 7,50 - 7,50 - 7,50 - 7,50 - 7,50 - 7,50 - 7,50 - 7,50 - 7,50 - 7,50 - 7,50 - 7,50 - 7,50 - 7,50 - 7,50 - 7,50 - 7,50 - 7,50 - 7,50 - 7,50 - 7,50 - 7,50 - 7,50 - 7,50 - 7,50 - 7,50 - 7,50 - 7,50 - 7,50 - 7,50 - 7,50 - 7,50 - 7,50 - 7,50 - 7,50 - 7,50 - 7,50 - 7,50 - 7,50 - 7,50 - 7,50 - 7,50 - 7,50 - 7,50 - 7,50 - 7,50 - 7,50 - 7,50 - 7,50 - 7,50 - 7,50 - 7,50 - 7,50 - 7,50 - 7,50 - 7,50 - 7,50 - 7,50 - 7,50 - 7,50 - 7,50 - 7,50 - 7,50 - 7,50 - 7,50 - 7,50 - 7,50 - 7,50 - 7,50 - 7,50 - 7,50 - 7,50 - 7,50 - 7,50 - 7,50 - 7,50 - 7,50 - 7,50 - 7,50 - 7,50 - 7,50 - 7,50 - 7,50 - 7,50 - 7,50 - 7,50 - 7,50 - 7,50 - 7,50 - 7,50 - 7,50 - 7,50 - 7,50 - 7,50 - 7,50 - 7,50 - 7,50 - 7,50 - 7,50 - 7,50 - 7,50 - 7,50 - 7,50 - 7,50 - 7,50 - 7,50 - 7,50 - 7,50 - 7,50 - 7,50 - 7,50 - 7,50 - 7,50 - 7,50 - 7,50 - 7,50 - 7,50 - 7,50 - 7,50 - 7,50 - 7,50 - 7,50 - 7,50 - 7,50 - 7,50 - 7,50 - 7,50 - 7,50 - 7,50 - 7,50 - 7,50 - 7,50 - 7,50 - 7,50 - 7,50 - 7,50 - 7,50 - 7,50 - 7,50 - 7,50 - 7,50 - 7,50 - 7,50 - 7,50 - 7,50 - 7,50 - 7,50 - 7,50 - 7,50 - 7,50 - 7,50 - 7,50 - 7,50 - 7,50 - 7,50 - 7,50 - 7,50 - 7,50 - 7,50 - 7,50 - 7,50 - 7,50 - 7,50 - 7,50 - 7,50 - 7,50 - 7,50 - 7,50 - 7,50 - 7,50 - 7,50 - 7,50 - 7,50 - 7,50 - 7,50 - 7,50 - 7,50 - 7,50 - 7,50 - 7,50 - 7,50 - 7,50 - 7,50 - 7,50 - 7,50 - 7,50 - 7,50 - 7			8	1.33		
- Bouguerra 10 1,66 1,50 - El Arba 9 1,50 - Mehmis El Khechna 3 0,50 - Meftah 3 0,50 - Mettah 3 0,50 - Ouled Moussa 3 0,50 - Bordj El Kiffan 3 0,50 - Thénia 9 1,50 - Zemmouri 3 0,50 - Ain Taya 3 0,50 Surplus de la wilaya 0 0 0 Luzernières Cultures florales Cultures florales Cultures maraîchères : Artichauts, carottes, tomates, haricots frais et autres légumes Groupe II : autres terres irriguées du Littoral et du Sahel 4,83 Groupe II : autres terres irriguées 4,83						
- El Árba 9 1,50 0,50 - Khemis El Khechna 3 0,50 - Meftah 3 0,50 - Ouled Moussa 3 0,50 - Ouled Moussa 3 0,50 - Thénia 9 1,50 - Thénia 9 1,50 - Aïn Taya 3 0,50 - Aïn Taya 9 0,50 - Aïn Taya 9 0,50 - Aïn Taya 9 0,50 - Aïn Taya 9 0,50 - Aïn Taya 9 0,50 - Aïn Taya 9 0,50 - Aïn Taya 9 0,50 - Aïn Taya 9 0,50 - Aïn Taya 9 0,50 - Aïn Taya 9 0,50 - Aïn Taya 9 0,50 - Aïn Taya 9 0,50 - Aïn Taya 9 0,50 - Aïn Taya 9 0,50 - Aïn Taya 9 0,50 - Aïn Taya 9 0,50 - Aïn Taya 9 0,50 - Aïn Taya 9 0,50 - Aïn Taya 9 0,50 - Aïn Taya 9 0,50 - Aïn Taya 9 0,50 - Aïn Taya 9 0,50 - Aïn Taya 9 0,50 - Aïn Taya 9 0,50 - Aïn Taya 9 0,50 - Aïn Taya 9 0,50 - Aïn Taya 9 0,50 - Aïn Taya 9 0,50 - Aïn Taya 9 0,50 - Aïn Taya 9 0,50 - Aïn Taya 9 0,50 - Aïn Taya 9 0,50 - Aïn Taya 9 0,50 - Aïn Taya 9 0,50 - Aïn Taya 9 0,50 - Aïn Taya 9 0,50 - Aïn Taya 9 0,50 - Aïn Taya 9 0,50 - Aïn Taya 9 0,50 - Aïn Taya 9 0,50 - Aïn Taya 9 0,50 - Aïn Taya 9 0,50 - Aïn Taya 9 0,50 - Aïn Taya 9 0,50 - Aïn Taya 9 0,50 - Aïn Taya 9 0,50 - Aïn Taya 9 0,50 - Aïn Taya 9 0,50 - Aïn Taya 9 0,50 - Aïn Taya 9 0,50 - Aïn Taya 9 0,50 - Aïn Taya 9 0,50 - Aïn Taya 9 0,50 - Aïn Taya 9 0,50 - Aïn Taya 9 0,50 - Aïn Taya 9 0,50 - Aïn Taya 9 0,50 - Aïn Taya 9 0,50 - Aïn Taya 9 0,50 - Aïn Taya 9 0,50 - Aïn Taya 9 0,50 - Aïn Taya 9 0,50 - Aïn Taya 9 0,50 - Aïn Taya 9 0,50 - Aïn Taya 9 0,50 - Aïn Taya 9 0,50 - Aïn Taya 9 0,50 - Aïn Taya 9 0,50 - Aïn Taya 9 0,50 - Aïn Taya 9 0,50 - Aïn Taya 9 0,50 - Aïn Taya 9 0,50 - Aïn Taya 9 0,50 - Aïn Taya 9 0,50 - Aïn Taya 9 0,50 - Aïn Taya 9 0,50 - Aïn Taya 9 0,50 - Aïn Taya 9 0,50 - Aïn Taya 9 0,50 - Aïn Taya 9 0,50 - Aïn Taya 9 0,50 - Aïn Taya 9 0,50 - Aïn Taya 9 0,50 - Aïn Taya 9 0,50 - Aïn Taya 9 0,50 - Aïn Taya 9 0,50 - Aïn Taya 9 0,50 - Aïn Taya 9 0,50 - Aïn Taya 9 0,50 - Aïn Taya 9 0,50 - Aïn Taya 9 0,50 - Aïn Taya 9 0,50 - Aïn Taya 9 0,50 - Aïn Taya 9 0,50 - Aïn Taya 9 0,50 - Aïn Taya 9 0,50 - Aïn Taya 9 0,50 - Aïn Taya 9 0,50 - Aïn Taya 9 0,50 - Aïn Taya 9 0,50 - Aïn Taya 9 0,						
- Khemis El Khechna - Meftah - Ouled Moussa - Bordj El Kiffan - Zemmouri - Ařn Taya Surplus de la wilaya Cultures florales Cultures maraîchères Artichauts, carottes, tomates, haricots frais et autres légumes - Khemis El Khechna 3 0,50 0,50 0,50 0,50 0,50 0,50 0,50 0,50						
- Meftah 3 0,50						
- Bordj El Kiffan 3 0,50 1,50 1,50 - Thénia 9 1,50 0,50 - Aïn Taya 3 0,50		- Meftah	3			
- Thénia 9 1,50 0,50 0,50 0,50 0,50 0 0 0 0 0 0 0 0						
- Zemmouri 3 0,50 0,50 0,50 Surplus de la wilaya 0 0 0						
Luzernières Luzernières Cultures florales Cultures maraîchêres: Artichauts, carottes, tomates, haricots frais et autres légumes Groupe II: autres terres irriguées 4,83						
Luzernières Cultures florales Cultures maraîchères Artichauts, carottes, tomates, haricots frais et autres légumes Groupe II: autres terres irriguées Cultures mate, haricots frais et autres légumes Groupe II: autres terres irriguées Chesemble de la wilaya Chesemble de la wilaya Chesemble de la wilaya Chesemble de la wilaya Chesemble de la wilaya Chesemble de la wilaya Chesemble de la wilaya Chesemble de la wilaya Chesemble de la wilaya Chesemble de la wilaya Chesemble de la wilaya Chesemble de la wilaya Chesemble de la wilaya Chesemble de la wilaya Chesemble de la wilaya Chesemble de la wilaya Chesemble de la wilaya Chesemble de la wilaya Chesemble de la wilaya Chesemble de la wilaya Chesemble de la wilaya Chesemble de la wilaya Chesemble de la wilaya Chesemble de la wilaya Chesemble de la wilaya Chesemble de la wilaya Chesemble de la wilaya Chesemble de la wilaya Chesemble de la wilaya Chesemble de la wilaya Chesemble de la wilaya Chesemble de la wilaya Chesemble de la wilaya Chesemble de la wilaya Chesemble de la wilaya Chesemble de la wilaya Chesemble de la wilaya Chesemble de la wilaya Chesemble de la wilaya Chesemble de la wilaya Chesemble de la wilaya Chesemble de la wilaya Chesemble de la wilaya Chesemble de la wilaya Chesemble de la wilaya Chesemble de la wilaya Chesemble de la wilaya Chesemble de la wilaya Chesemble de la wilaya Chesemble de la wilaya Chesemble de la wilaya Chesemble de la wilaya Chesemble de la wilaya Chesemble de la wilaya Chesemble de la wilaya Chesemble de la wilaya Chesemble de la wilaya Chesemble de la wilaya Chesemble de la wilaya Chesemble de la wilaya Chesemble de la wilaya Chesemble de la wilaya Chesemble de la wilaya Chesemble de la wilaya Chesemble de la wilaya Chesemble de la wilaya Chesemble de la wilaya Chesemble de la wilaya Chesemble de la wilaya Chesemble de la wilaya Chesemble de la wilaya Chesemble de la wilaya Chesemble de la wilaya Chesemble de la wilaya Chesemble de la wilaya Chesemble de la wilaya Chesemble de la wilaya Chesemble de la wilaya Chesemble de la		— Ain Taya	, 3	0,50		
Cultures florales Cultures maraîchères: Artichauts, carottes, to- mates, haricots frais et autres légumes Groupe II: autres terres irriguées Groupe II: autres terres irriguées Groupe II: autres terres irriguées 4,83	¥ *>	Surplus de la wilaya	0	0	000	
Cultures maraîchêres: Groupe I : très bonnes terres Artichauts, carottes, to- mates, haricots frais et autres légumes Groupe II : autres terres irriguées Groupe II : autres terres irriguées 4,83				ĺ		
Artichauts, carottes, to- mates, haricots frais et autres légumes Groupe II : autres terres irriguées Groupe II : autres terres irriguées 4,83 duits d'un tiers pour les cultures pratiquées en intercalaires.						Les tarifs ci-contre sont ré-
Groupe II : autres terres 4,83 irriguées	Artichauts, carottes, to- mates, haricots frais et	irriguées du Littoral et du				duits d'un tiers pour les cultures
	earres regulites				4,83	
				i	2,66	

Walana da andarana	Régions agricoles et groupes	Coefficients applicables à la valeur :		Bénéfices forfaitaires imposables	Caractéristiques et autres éléments à rétenir pour le calcu
Nature des cultures	de communes	Locative cadastrale	Locative foncière	à l'hectare (en D.A.)	des bénéfices forfaitaires imposables
Pommes de terre lardins l'abacs	Ensemble de la wilaya Ensemble de la wilaya Ensemble de la wilaya	6,70	1,12	500	Bénéfices par quintal net récolt à l'hectare: — de 1 jusqu'à 18 inclus — en sus de 18 et jusqu' 19 inclus — de 12 à 20 inclus 36 D — Au-delà de 20 par quinta supplémentaire de rendemer à l'hectare, majoration d
entilles Coton Prés Parcours	Ensemble de la wilaya Ensemble de la wilaya Ensemble de la wilaya Ensemble de la wilaya	3,3 3 10,66	0,55 1,77	16,66 Pas de tarif	
Sois Thênes-lièges Autres essences	Ensemble de la wilaya Ensemble de la wilaya			0	Pas de tarif
Plantes à parfums Géranium Rosat Jasmin Bigaradier Verveine	Ensemble de la wilaya Ensemble de la wilaya Ensemble de la wilaya Ensemble de la wilaya			0 2.800	Pas de tarif Pas de tarif
Vergers Diviers Figuiers Agrumes Fruits divers	Ensemble de la wilaya I. — en plaine II. — en montagne Ensemble de la wilaya Ensemble de la wilaya Ensemble de la wilaya	2,66 2,66 3,66 10,33	0,43 0,43 0,60 0,77 1,32		
taisins de table	Daïra d'Alger Communes de : — Aïn Benian — Chéraga — Staouéli — Zéralda Surplus de la wilaya			2.166	
Apiculture Sédentaire	Ensemble de la wilaya				Rénéfice net par ruche exploité — simple
Pastorale Pépinières arboricoles Pépinières viticoles Plants greffés soudés Plants racinés Vignes de pieds-mères	Ensemble de la wilaya Ensemble de la wilaya Ensemble de la wilaya Ensemble de la wilaya Ensemble de la wilaya			800 400 0 1,000	
x'erres Céréales et cultures d'as- solement	WILAYA D'EL ASNAM Daïra d'El Asnam	3 7 3 3 3	0,50 1,20 0,50 0,50 0,50		
	Daïra d'Aïn Defla Communes de :	3,33 3,33 4,66 4 4,66 4,66 4,66	0,55 0,55 0,77 0,66 0,77 0,77		
	Daïra de Millana Communes de : Millana	4	0,66		

Nature des cultures	Régions agricoles et groupes		s applicables valeur :	Bénéfices forfaitaires imposables	Caractéristiques et autres éléments à retenir pour le calcul
Nature des curtures	de communes	Locative cadastrale	Locative foncière	à l'hectare (en D.A.)	des bénéfices forfaitaires imposables
	Khemis Miliana Oued Chorfa	4 4	0,68 0,66		
	Daïra de Ténes Communes de : — Bouzghaïa — Bordj Abou El Hassen — Taougrite — Zeboudja — Ténès	4,66 4 6,33 3,33 9,33	0,77 0,66 1,05 0,55 1,55		
Luzermeres Cultures florales	Daïra de Teniet El mad Communes de : — Teniet El Had — El Ayoun Surplus de la wilaya Ensemble de la wilaya Ensemble de la wilaya	1,40 2,80 0	0,23 0,46 0	600 900	You towify all control control
	Ensemble de la wilaya Groupe I : très bonnes terres irriguées du Littoral et du Sahel Groupe II : autres terres irriguées Groupe III : terres sèches Ensemble de la wilaya Ensemble de la wilaya Ensemble de la wilaya	6,70	1,12	500 400 300 500	Les tarifs ci-contre sont réduits d'un tiers pour les cultures pratiquées en intercalaires. Bénéfices par quintal net récolté à l'hectare: — de 1 jusqu'à 18 inclus
Lentilles Coton Prés	Ensemble de la wila ya Ensemble de la wilaya Ensemble de la wilaya	3,33	0,55	121,5 o 360	— en sus de 18 et jusqu'à 19 inclus
Parcours Bois Chênes-lièges Autres essences Plantes à parfums Géranium Rosat Jasmin	Ensemble de la wilaya Ensemble de la wilaya Ensemble de la wilaya Ensemble de la wilaya Ensemble de la wilaya	10,66	1,77	2.800	Pas de tarif Pas de tarif Pas de tarif
Bigaradier Verveine Vergers Oliviers Figuiers	Ensemble de la wilaya Ensemble de la wilaya Ensemble de la wilaya I. — Terres irriguées II — Terres sèches Ensemble de la wilaya	2,66 2,66 3,66	0,43 0,43 0,60		Pas de tarif Pas de tarif
Agrumes Fruits divers Raisins de table Apiculture Sédentaire Pastorale	Ensemble de la wilaya Ensemble de la wilaya Ensemble de la wilaya Ensemble de la wilaya Ensemble de la wilaya	10,00	0,74 1,32	66 6	Bénéfice net par ruche exploitée : — simple
Pépinières arboricoles Pépinières viticoles Plants greffés soudés	Ensemble de la wilaya Fnsemble de la wilaya Lnsemble de la wilaya Ensemble de la wilaya			800 0 0	— Pastorale 83 DA Pas de tarif
Terres Céréales et cultures d'as- solement	WILAYA DE MEDEA Daïra de Médéa Communes de :	} 3	0,50		
	Communes de : — Ksar Chellala — Sidi Ladjel	3	0,50		

Nature des cultures	Régions agricoles et groupes	Coefficients applicables à la valeur :		Bénéfices forfaitaires imposables	Caractéristiques et autres éléments à retenir pour le calcul
Navare des curvares	de communes	Locative cadastrale	Locative foncière	à l'hectare (en D.A.)	des bénéfices forfaitaires imposables
	Daïra de Ksar El Boukhari Cemmunes de : Aïn Boucif Aziz Tlétat Ed Douair	2 3 3	0,40 0,50 0,50		
	Daïra de Sour El Ghozlane Communes de : — Sour El Ghozlane — Aïn Bessem — Bir Ghbalou — Chellalat El Adhaouara — El Hachimia	9 6 6 3	1,50 1 1 0,50		
	Daïra de Tablat Communes de : — Souaghi — Tchaïf Surplus de la wilaya	2 10 0	0, <u>4</u> 0 1,70 0		
Luzernières Cultures florales Cultures maraîchères : Artichauts, carottes, to- mates, haricots frais et autres légumes	Ensemble de la wilaya Ensemble de la wilaya Ensemble de la wilaya Groupe I : très bonnes terres irriguées du Littoral et du Sahel Groupe II : autres terres irriguées Groupe III : terres sèches			660 900 500 400 300	Les tarifs ci-contre sont ré- cuits d'un tiers pour les cultures pratiquées en intercalaires.
Pommes de terre Jardins Fabacs	Ensemble de la wilaya Ensemble de la wilaya Ensemble de la wilaya	6,70	1,12	600	Bénéfices par quintal net récolté à l'hectare: — de 1 jusqu'à 18 inclus 0 DA — en sus de 18 et jusqu'à 19 inclus
Lentliles Coton Prés Parcours Bois Chênes-lièges Autres essences	Ensemble de la wilaya Ensemble de la wilaya Ensemble de la wilaya Ensemble de la wilaya Ensemble de la wilaya Ensemble de la wilaya Ensemble de la wilaya	13,33 10,66	0,57 1,77	31,66 Pas de tarif	à l'hectare, majoration de
Plantes à parfums Géranium Rosat Jasmin Bigaradier Verveine Vergers Oliviers	Ensemble de la wilaya Ensemble de la wilaya Ensemble de la wilaya Ensemble de la wilaya Ensemble de la wilaya— Terres irriguées II.— Terres sèches	2,66 2,66	0,43 0,43	2.800	Pas de tarif Pas de tarif Pas de tarif
Figuiers Agrumes Fruits divers	Ensemble de la wilaya Ensemble de la wilaya Ensemble de la wilaya	3,66 10,33 8	0,60 0,77 1,32		
Raisins de tabl e Apiculture Sédentaire	Ensemble de la wilaya Ensemble de la wilaya			700	Benéfice net par ruche exploitée :
Pastoral e	Ensemble de la wilaya	1		}	
Pépinières arboricoles Pépinières viticoles Plants greffés soudés	Ensemble de la wilaya Ensemble de la wilaya			801	
Plants racinés	Ensemble de la wilaya	ł	1	0	I

	Régions agricoles et groupes	Coefficients applicables à la valeur :		Benéfices forfaitaires imposables	Caractéristiques et autres
Nature des cultures	de communes	Locative cadastrale	Locative foncière	à l'hectare (en D.A.)	des bénéfices forfaitaires imposables
	WILAYA DE TIZI OUZOU Daïra de Tizi Ouzou				
Cerres Céréales et cultures d'as- solement		б	1		
	Daïra d'Azazg≇ Commun ¢ s de :				
	— Fréha — Mekla	4 5	0,70 0,80		. •
	Daïra de Bordj Ménaïel Communés de :		0.77		
	— Bordj Menaïel	4,66 4,66	0,77 0,77		
	- Chabet El Ameur - Dellys	4,66	0,77		
	- Sidi Daoud	4,66	0,77		
	- Tadmalt	4,66	0,77		
	Daira de Bouira Communes de :				
•	— Bouira	6	1		
	- M'Chedillah	, v	•		
	Daïra de D faa El Mizan Commun es de :				ŀ
	- Drae El Mizar	7	1,16 0,66		
i	- Boghni - Aomar	4	0,66		
	- Les Ouadhias	4	0,66		
	- Tizi Ghenif	4	0,66		
•	Daira de Lakhdaria Communes de :		0.50		
	- Lakhdaria	6	0,70 1		
	— Béni Amrane — Kadiria	5	0,80		
	Surplus de la wilaya Ensemble de la wilaya	0	9.	660	
tures florales	Ensemble de la wilaya			900	
ures maraichères !	Ensemble de la wilaya			500	Les tarifs ci-contre sont ré- deits d'un tiers pour les cultures
rtichauts, carottes, to- lates, haricots frais et	Groupe I : très bonnes terres irriguées du Littoral et du				pratiquées en intercalaires.
utres légumes	Sahel			400	
	Groupe II : autres terres irriguées Groupe III : terres sèches			300	
nmes de verre	Ensemble de la wilaya			500	
dins	Ensemble de la wilaya Ensemble de la wilaya	6,70	1,12		Bénéfices par quintal net récolté à l'hectare :
acs	MINOMINE WO IN WINGS				— de 1 jusqu'à 18 inclus
	,				
					19 inclus 32,66 DA
	•				— de 19 à 20 inclus 36 DA — Au-deià de 20 par quintal
					51.pplémentaire de rendement
					la l'hectare, majoration de
ntilles	Ensemble de la wilaya		Pas de tarif	1,66	59 DA
on s	Ensemble de la wilaya Ensemble de la wilaya	3,33	0,55		
cours	Ensemble d e la wilaya	10,66	1,77		
ıs	Ensemble de la wilaya				Dan da tanié
ên es-lièges	Ensemble de la wilaya				Pas de tarif Pas de tarif
res essences	Ensemble de la wilaya				
ntes à parfute					Pas de tarif
ranium Rosat min	Ensemble de la wilaya Ensemble de la wilaya		,	2.800	1
aradier	Ensemble de la wilaya				Pas de tarif Fas de tarif
veine	Ensemble de la wilaya				I as we tall
rgers Viers	Ensemble de la wilaya I. — Terres irriguées	2,66	0.43		

Nature des cultures	Régions agricoles et groupes	Coefficients applicables à la valeur :		Bénéfices forfaitaires imposables	Caractéristiques et autres éléments à retenir pour le calcul
	de communes	Locative cadastrale	Locative foncière	à l'hectare (en D.A.)	des bénéfices forfaitaires imposables
Figuiers Agrumes Fruits divers Raisins de table Apiculture Sédentaire	Ensemble de la wilaya Ensemble de la wilaya Ensemble de la wilaya Ensemble de la wilaya Ensemble de la wilaya	3,66 10,33 8	0,60 0,77 1,32	600	Bénéfice net par ruche exploitée : — simple
Pastorale	Ensemble de la wilaya				
Pépinières arboricules	Ensemble de la wilaya			800	
Pépinières viticoles Plants greffés soudés Plants racinés Vignes pieds-mères	Ensemble de la wilaya Ensemble de la wilaya Ensemble de la wilaya		·	400 1,000	Pas de tarif

REGION DE CONSTANTINE

WILAYA DE CONSTANTINE	
I WILAYA DE CONSTANTINE I I I I I	
Terres	
Céréales et cultures d'as-	
solement Daïras de :	
- Constantine 9 1,50	
- Aïn Beïda 0 0	
— Aïn M'Lila 9 1,50	
- Collo 0 0	
— Djidjelli 0 0	
— El Milia 6 1	
- Mila	
Skikda 15 2,50	
Luzernières Ensemble de la wilaya Pas de tarif	
Luzermeres Phisemble de la whays	
	rifs ci-contre sont ré-
, ,,,,,,,	s deux-tiers pour les
	pratiquées en interca-
laires.	
Surplus de la wilaya Pas de tarif	
	rifs ci-contre sont ré-
400 (s deux-tiers pour les
autip (c.	pratiquées en interca-
inites.	pranquees en mostos-
IALLES.	
Surplus de la wilaya Pas de tarif	
Tomates industrielles Lusemble de la wilaya Pas de tarif	
Cultures complexes Ensemble de la wilaya 500	
Pommes de terre Instable de la wilaya 190	
Coton Ersemble de la wilaya 0	
(Deira de Skikda	
Lentilles Surplus de la wilaya 250	
Arachides Ensemble de la wilaya 0	
Tabac à fumer Ensemble de la wilaya 0	
Tabac à priser Daïra d'Aïn M'Lila 1.800	
Surplus de la wilaya 0	
Jardins Ensemble de la wilaya 21 3,50	
Prés et prairies Lusemble de la wilaya 12 2	
Alfa Ensemble de la wilaya 6 1	
Parcours Ensemble de la wilaya 24 4	
Bois	
(Chênes-lièges) Fusemble de la wilaya 0 0	
Vergers	
(Agrumes) Ensemble de la wilaya 19,50 1,50	
Cliviers Ensemble de la wilaya 9 1,50	
Figuiers Ensemble de la wilaya 0 0	
Palmiers-dattiers Ensemble de la wilaya Pas de tarif	
Vergers-divers Fosemble de la wilaya 19,50 1,50	
Raisins de table Ensemble de la wilaya	

Nature des cultures	Régions agricoles et groupes	Coefficients à la va		Bénéfices forfaitaires imposables	Caractéristiques et autres éléments à retenir pour le calcul
navaro aco ominaro.	de communes	Locative cadastrale	Locative foncière	à l'hectare (en D.A.)	des bénéfices forfaitaires imposables
Apiculture	Ensemble de la wilaya				Rénéfice par ruche exploitée : - ruche à cadres mobiles 30 DA - ruche en liège 10 DA Valeur vénale d'une ruche : - à cadres mobiles 70 DA - en liège 30 DA
Pépinières viticole	Ensemble de la wilaya			0	
Terres Céréales et cultures d'as- solement	Daïras de :		n.c.		
	— Annaba — Ei Aouinet — Guelma — El Kala — Souk Ahras — Tébessa	15 0 21 9 6	2,50 0 3,50 1,50 1		
Luzernieres	Ensemble de la wilaya	1	1	100	1
Cultures maraîchères (Artichauts)	Daïras de : Souk Ahras, Annaba, El Kala, Guelma Surplus de la wilaya			460 Pas de tarif	
(Tomates)	Daïras de : Annaba, Guelma, Souk Ahras Surplus de la wilaya	;		630 Pas de tarif	
Tymates industrielles	Daïra de : Annaba Surplus de la wilaya			370 Pas de tarif	
Cultures complexes Pommes de terre	Ensemble de la wilaya Daïras de : Annaba, Guelma, Souk Ahras			500 320	
Coton Lentilles	Surplus de la wilaya Ensemble de la wilaya Daïra de : Annaba Surplus de la wilaya			190 0 790 160	
Arachides Tabac à fumer	Ensemble de la wilaya Daïra de : Annaba Surplus de la wilaya			490 40,00 Pas de tarif	
Tabac à priser Jardins Prés et prairies Alfa	Ensemble de la wilaya Ensemble de la wilaya Ensemble de la wilaya Ensemble de la wilaya	21 6 6	3,5 1 1		
Parcours Bois	Ensemble de la wilaya	24	4	ļ	
(Chênes-lièges) Vergers	Ensemble de la wilaya	0	1,5		
(Agrumes) Oliviers Figuiers	Ensemble de la wilaya Ensemble de la wilaya Ensemble de la wilaya	19,5 0 0	0 0		
Palmiers-dattiers Vergers-divers	Ensemble de la wilaya Fnsemble de la wilaya	0 19,5	0 1,5		
Raisins de table Apiculture	Ensemble de la wilaya Ensemble de la wilaya	; ! !		0	Bénéfice par ruche exploitée : — ruche à cadres mobiles 30 DA — ruche en liège 10 DA Valeur vénale d'une ruche : — à cadres mobiles 70 DA
Pépinieres viticoles	Ensemble de la wilaya			0	en liège 30 DA
Terres Céréales et cultures d'as- solement	WILAYA DE SETIF				
	Sétif Akbou Bordj Bou Arréridj Béjaïa El Eulma Kherrata Bougaa M'Sila Sidi Aich	15 0 9 0 18 6 15 0	2.50 0 1.50 0 3 1 2.50 0		
Luzernières Cultures maraieneres (Artichauts)	Ensemble de la wilaya Daïras de : Béjaïa, Sidi Aïch Surplus de la wilaya			100 460 Pas de tarif	
(Tomates)	Daïra de : Béjaïa Surplus de la wilaya			Pas de tarif	

Communes industrielles Cultures complexes Commes de lerre Cultures complexes Commes de lerre Cultures complexes Commes de lerre Cultures complexes Commes de lerre Cultures complexes Commes de lerre Cultures de le wilaya Ensemble de la wilaya Ensemble de la wilaya Ensemble de la wilaya Ensemble de la wilaya Ensemble de la wilaya Ensemble de la wilaya Ensemble de la wilaya Ensemble de la wilaya Ensemble de la wilaya Ensemble de la wilaya Ensemble de la wilaya Ensemble de la wilaya Ensemble de la wilaya Ensemble de la wilaya Ensemble de la wilaya Ensemble de la wilaya Ensemble de la wilaya Ensemble de la wilaya Ensemble de la wilaya Ensemble de la wilaya Ensemble de la wilaya Ensemble de la wilaya Ensemble de la wilaya Ensemble de la wilaya Ensemble de la wilaya Ensemble de la wilaya Ensemble de la wilaya Ensemble de la wilaya Ensemble de la wilaya Ensemble de la wilaya Ensemble de la wilaya Ensemble de la wilaya Ensemble de la wilaya Ensemble de la wilaya Ensemble de la wilaya Ensemble de la wilaya Ensemble de la wilaya Ensemble de la wilaya Ensemble de la wilaya Ensemble de la wilaya Ensemble de la wilaya Ensemble de la wilaya Ensemble de la wilaya Ensemble de la wilaya Ensemble de la wilaya Ensemble de la wilaya Ensemble de la wilaya Ensemble de la wilaya Ensemble de la wilaya Ensemble de la wilaya Ensemble de la wilaya Ensemble de la wilaya Ensemble de la wilaya Ensemble de la wilaya Ensemble de la wilaya Ensemble de la wilaya Ensemble de la wilaya Ensemble de la wilaya Ensemble de la wilaya Ensemble de la wilaya Ensemble de la wilaya Ensemble de la wilaya Ensemble de la wilaya Ensemble de la wilaya Ensemble de la wilaya Ensemble de la wilaya Ensemble de la wilaya Ensemble de la wilaya Ensemble de la wilaya Ensemble de la wilaya Ensemble de la wilaya Ensemble de la wilaya Ensemble de la wilaya Ensemble de la wilaya Ensemble de la wilaya Ensemble de la wilaya Ensemble de la wilaya Ensemble de la wilaya Ensemble de la wilaya Ensemble de la wilaya Ensemble de la wilaya Ensemble de la wilaya Ensemble de la wilaya						
formates industriales Ensemble de la wilaya Ensemble de la wilaya Ensemble de la wilaya Ensemble de la wilaya Ensemble de la wilaya Ensemble de la wilaya Ensemble de la wilaya Ensemble de la wilaya Ensemble de la wilaya Ensemble de la wilaya Ensemble de la wilaya Ensemble de la wilaya Ensemble de la wilaya Ensemble de la wilaya Ensemble de la wilaya Ensemble de la wilaya Ensemble de la wilaya Ensemble de la wilaya Ensemble de la wilaya Ensemble de la wilaya Ensemble de la wilaya Ensemble de la wilaya Ensemble de la wilaya Ensemble de la wilaya Ensemble de la wilaya Ensemble de la wilaya Ensemble de la wilaya Ensemble de la wilaya Ensemble de la wilaya Ensemble de la wilaya Ensemble de la wilaya Ensemble de la wilaya Ensemble de la wilaya Ensemble de la wilaya Ensemble de la wilaya Ensemble de la wilaya Ensemble de la wilaya Ensemble de la wilaya Ensemble de la wilaya Ensemble de la wilaya Ensemble de la wilaya Ensemble de la wilaya Ensemble de la wilaya Ensemble de la wilaya Ensemble de la wilaya Ensemble de la wilaya Ensemble de la wilaya Ensemble de la wilaya Ensemble de la wilaya Ensemble de la wilaya Ensemble de la wilaya Ensemble de la wilaya Ensemble de la wilaya Ensemble de la wilaya Ensemble de la wilaya Ensemble de la wilaya Ensemble de la wilaya Ensemble de la wilaya Ensemble de la wilaya Ensemble de la wilaya Ensemble de la wilaya Ensemble de la wilaya Ensemble de la wilaya Ensemble de la wilaya Ensemble de la wilaya Ensemble de la wilaya Ensemble de la wilaya Ensemble de la wilaya Ensemble de la wilaya Ensemble de la wilaya Ensemble de la wilaya Ensemble de la wilaya Ensemble de la wilaya Ensemble de la wilaya Ensemble de la wilaya Ensemble de la wilaya Ensemble de la wilaya Ensemble de la wilaya Ensemble de la wilaya Ensemble de la wilaya Ensemble de la wilaya Ensemble de la wilaya Ensemble de la wilaya Ensemble de la wilaya Ensemble de la wilaya Ensemble de la wilaya Ensemble de la wilaya Ensemble de la wilaya Ensemble de la wilaya Ensemble de la wilaya Ensemble de la wilaya Ensemble de la wilaya	Nature des cultures	•			forfaitaires	Caractéristiques et autres éléments à retenir pour le calcul
Cultures complexes Personnes de terre Connes d	,	de communes			à l'hectare	des bénéfices forfaitaires
Ensemble de la wilaya Daira de 1 Am El Kédiry Rabac à priser Fiàbac à priser F	Tomates industrielles	Ensemble de la wilaya	·		Pas de tarif	
Descentibles Charlies Daira de : Ain El Kédörp Surplina de la wilaya Fabaca à priser Fabaca à priser Fabaca à priser Fabaca à priser Fabaca à priser Fabaca à priser Fabaca à priser Fabaca à priser Fabaca à priser Fabaca à priser Fabaca à priser Fabaca à priser Fabaca à priser Fabaca à priser Fabaca à priser Fabaca à priser Fabaca à priser Fabaca à priser Fabaca à priser Fabaca à priser Fabaca à priser Fabaca à priser Fabaca à priser Fabaca à priser Fabaca à priser Fabaca à priser Fabaca à priser Fabaca à priser Fabaca à priser Fabaca à priser Fabaca à priser Fabaca à priser Fabaca à priser Fabaca à priser Fabaca à priser Fabaca à priser Fabaca à priser Fabaca à priser Fabaca à priser Fabaca à priser Fabaca à priser Fabaca à priser Fabaca à priser Fabaca à priser Fabaca à priser Fabaca à priser Fabaca à priser Fabaca à priser Fabaca à priser Fabaca à priser Fabaca à priser Fabaca à priser Fabaca à priser Fabaca à priser Fabaca à priser Fabaca à priser Fabaca à priser Fabaca à priser Fabaca à priser Fabaca à priser Fabaca à priser Fabaca à priser Fabaca à priser Fabaca à priser Fabaca à priser Fabaca à priser Fabaca à priser Fabaca à priser Fabaca à priser Fabaca à priser Fabaca à priser Fabaca à priser Fabaca à priser Fabaca à priser Fabaca à priser Fabaca à priser Fabaca à priser Fabaca à priser Fabaca à priser Fabaca à priser Fabaca à priser Fabaca à priser Fabaca à priser Fabaca à priser Fabaca à priser Fabaca à priser Fabaca à priser Fabaca à priser Fabaca à priser Fabaca à priser Fabaca à priser Fabaca à priser Fabaca à priser Fabaca à priser Fabaca à priser Fabaca à priser Fabaca à priser Fabaca à priser Fabaca à priser Fabaca à priser Fabaca à priser Fabaca à priser Fabaca à priser Fabaca à priser Fabaca à priser Fabaca à priser Fabaca à priser Fabaca à priser Fabaca à priser Fabaca à priser Fabaca à priser Fabaca à priser Fabaca à priser Fabaca à priser Fabaca à priser Fabaca à priser Fabaca à priser Fabaca à priser Fabaca à priser Fabaca à priser Fabaca à priser Fabaca à priser Fabaca à priser Fabaca à	Cultures complexes		1	i		,
Daira de 1 Am El Kédire Surplus de la wilaya Ebaba à fumer Ebaba à fumer Ebaba à fumer Ebaba à fumer Ebaba à fumer Ebaba à fumer Ebaba à fumer Ebaba à fumer Ebaba à fumer Ebaba à fumer Ebaba à fumer Ebaba à fumer Ebaba à fumer Ebaba à fumer Ebaba à fumer Ebaba à fumer Ebaba à fumer Ebaba à fumer Ebaba à fumer Ebaba à fumer Ebaba à fumer Ebaba à fumer Ebaba à fumer Ebaba à fumer Ebaba à fumer Ebaba à fumer Ebaba à fumer Ebaba à fumer Ebaba à fumer Ebaba à fumer Ebaba à fumer Ebaba à fumer Ebaba à fumer Ebaba à fumer Ebaba à fumer Ebaba à fumer Ebaba à fumer Ebaba à fumer Ebaba à fumer Ebaba à fumer Ebaba à fumer Ebaba à fumer Ebaba à fumer Ebaba à fumer Ebaba à fumer Ebaba à fumer Ebaba à fumer Ebaba à fumer Ebaba à fumer Ebaba à fumer Ebaba à fumer Ebaba à fumer Ebaba à fumer Ebaba à fumer Ebaba à fumer Ebaba à fumer Ebaba à fumer Ebaba à fumer Ebaba à fumer Ebaba à fumer Ebaba à fumer Ebaba à fumer Ebaba à fumer Ebaba à fumer Ebaba à fumer Ebaba à fumer Ebaba à fumer Ebaba à fumer Ebaba à fumer Ebaba à fumer Ebaba à fumer Ebaba à fumer Ebaba à fumer Ebaba à fumer Ebaba à fumer Ebaba à fumer Ebaba à fumer Ebaba à fumer Ebaba à fumer Ebaba à fumer Ebaba à fumer Ebaba à fumer Ebaba à fumer Ebaba à fumer Ebaba à fumer Ebaba à fumer Ebaba à fumer Ebaba à fumer Ebaba à fumer Ebaba à fumer Ebaba à fumer Ebaba à fumer Ebaba à fumer Ebaba à fumer Ebaba à fumer Ebaba à fumer Ebaba à fumer Ebaba à fumer Ebaba à fumer Ebaba à fumer Ebaba à fumer Ebaba à fumer Ebaba à fumer Ebaba à fumer Ebaba à fumer Ebaba à fumer Ebaba à fumer Ebaba à fumer Ebaba à fumer Ebaba à fumer Ebaba à fumer Ebaba à fumer Ebaba à fumer Ebaba à fumer Ebaba à fumer Ebaba à fumer Ebaba à fumer Ebaba à fumer Ebaba à fumer Ebaba à fumer Ebaba à fumer Ebaba à fumer Ebaba à fumer Ebaba à fumer Ebaba à fumer Ebaba à fumer Ebaba à fumer Ebaba à fumer Ebaba à fumer Ebaba à fumer Ebaba à fumer Ebaba à fumer Ebaba à fumer Ebaba à fumer Ebata a wilaya Ebaba à fumer Ebata a wilaya Ebaba à fumer Ebaba à fumer Ebata a wilaya Ebaba à fumer Ebata a wilaya Ebaba à f					190	·
Arachides Arachides Arachides Arachides Arachides Arachides Arachides Arachides Arachides Arachides Arachides Arachides Arachides Arachides Arachides Arachides Arachides Arachides Arachides Arachides Arachides Arachides Arachides Arachides Arachides Arachides Arachides Arachides Arachides Arachides Arachides Arachides Arachides Arachides Arachides Arachides Arachides Arachides Arachides Arachides Arachides Arachides Arachides Arachides Arachides Arachides Arachides Arachides Arachides Arachides Arachides Arachides Arachides Arachides Arachides Arachides Arachides Arachides Arachides Arachides Arachides Arachides Arachides Arachides Arachides Arachides Arachides Arachides Arachides Arachides Arachides Arachides Arachides Arachides Arachides Arachides Arachides Arachides Arachides Arachides Arachides Arachides Arachides Arachides Arachides Arachides Arachides Arachides Arachides Arachides Arachides Arachides Arachides Arachides Arachides Arachides Arachides Arachides Arachides Arachides Arachides Arachides Arachides Arachides Arachides Arachides Arachides Arachides Arachides Arachides Arachides Arachides Arachides Arachides Arachides Arachides Arachides Arachides Arachides Arachides Arachides Arachides Arachides Arachides Arachides Arachides Arachides Arachides Arachides Arachides Arachides Arachides Arachides Arachides Arachides Arachides Arachides Arachides Arachides Arachides Arachides Arachides Arachides Arachides Arachides Arachides Arachides Arachides Arachides Arachides Arachides Arachides Arachides Arachides Arachides Arachides Arachides Arachides Arachides Arachides Arachides Arachides Arachides Arachides Arachides Arachides Arachides Arachides Arachides Arachides Arachides Arachides Arachides Arachides Arachides Arachides Arachides Arachides Arachides Arachides Arachides Arachides Arachides Arachides Arachides Arachides						
Arachides Tabled à lumer Tabled à lumer Tabled à lumer Tabled à priser Lessemble de la wilaya Dariss de ; Bould Bourserdid El Edima Encemble de la wilaya Dariss de ; Encemble de la wilaya Diculture Encemble de la wilaya Dariss de ; Encemble de la wilaya Diculture Encemble de la wilaya Diculture Encemble de la wilaya Dariss de ; Encemble de la wilaya Diculture Encemble de la wilaya Dariss de ; E	a.o.i.o.i.c.b		1			
Rabne à priser Labne à priser	Arachides	Ensemble de la wilaya		1		
arouns Frés et prairies Accours Fresemble de la wilaya Fresemble de la wilaya Lesemble d	Tabac à fumer Tabac à priser	Daïras de :			Pas de tarif	
- Kherrata - Missila - Missila - Missila Surplus de la wilaya Ensemble de la wilaya - Ensemble de la wilaya - Ensemble de la wilaya - Ensemble de la wilaya - Ensemble de la wilaya - Ensemble de la wilaya - Ensemble de la wilaya - Ensemble de la wilaya - Ensemble de la wilaya - Ensemble de la wilaya - Ensemble de la wilaya - Ensemble de la wilaya - Ensemble de la wilaya - Ensemble de la wilaya - Ensemble de la wilaya - Ensemble de la wilaya - Ensemble de la wilaya - Ensemble de la wilaya - Ensemble de la wilaya - Ensemble de la wilaya - Ensemble de la wilaya - Ensemble de la wilaya - Ensemble de la wilaya - Ensemble de la wilaya - Ensemble de la wilaya - Ensemble de la wilaya - Ensemble de la wilaya - Ensemble de la wilaya - Ensemble de la wilaya - Ensemble de la wilaya - Ensemble de la wilaya - Ensemble de la wilaya - Ensemble de la wilaya - Ensemble de la wilaya - Ensemble de la wilaya - Ensemble de la wilaya - Ensemble de la wilaya - Ensemble de la wilaya - Ensemble de la wilaya - Ensemble de la wilaya - Ensemble de la wilaya - Ensemble de la wilaya - Ensemble de la wilaya - Ensemble de la wilaya - Ensemble de la wilaya - Ensemble de la wilaya - Ensemble de la wilaya - Ensemble de la wilaya - Ensemble de la wilaya - Ensemble de la wilaya - Ensemble de la wilaya - Ensemble de la wilaya - Ensemble de la wilaya - Ensemble de la wilaya - Ensemble de la wilaya - Ensemble de la wilaya - Ensemble de la wilaya - Ensemble de la wilaya - Ensemble de la wilaya - Ensemble de la wilaya - Ensemble de la wilaya - Ensemble de la wilaya - Ensemble de la wilaya - Ensemble de la wilaya - Ensemble de la wilaya - Ensemble de la wilaya - Ensemble de la wilaya - Ensemble de la wilaya - Ensemble de la wilaya - Ensemble de la wilaya - Ensemble de la wilaya - Ensemble de la wilaya - Ensemble de la wilaya - Ensemble de la wilaya - Ensemble de la wilaya - Ensemble de la wilaya - Ensemble de la wilaya - Ensemble de la wilaya - Ensemble de la wilaya - Ensemble de la wilaya - Ensemble de la wilaya - Ensemble de la wilaya - Ensemble de la w		— Bejara — Bordj Bou Arréridj — El Eulma			280	.•
Surplus de la wilaya Pas de tarif Pes de prairies Ensemble de la wilaya Pas arcours Persente de la wilaya Pas de la wilaya Pas de tarif Coffenes-lièges) Coffenes-lièges) Communaria de Bejaia Communaria de Bejaia Communaria de Bejaia Communaria de Bejaia Communaria de Bejaia Communaria de Bejaia Communaria de Bejaia Communaria de Bejaia Communaria de Bejaia Communaria de Bejaia Communaria de Bejaia Communaria de Bejaia Communaria de Bejaia Communaria de Bejaia Communaria de Bejaia Communaria de Bejaia Communaria de Bejaia Communaria de Bejaia Communaria de Bejaia Communaria de Bejaia Communaria de Bejaia Communaria de Bejaia Communaria de Bejaia Communaria de Bejaia Communaria de Bejaia Communaria de Bejaia Communaria de Bejaia Communaria de Bejaia Communaria de Bejaia Communaria de Bejaia Communaria de Bejaia Communaria de Bejaia Communaria de Bejaia Communaria de Bejaia Communaria de Bejaia Communaria de Bejaia Communaria de Bejaia Communaria de Bejaia Communaria de Bejaia Communaria de Bejaia Communaria de Bejaia Communaria de Bejaia Communaria de Bejaia Communaria de Bejaia Communaria de Bejaia Communaria de Bejaia Communaria de Bejaia Communaria de Bejaia Communaria de Bejaia Communaria de Bejaia Communaria de Bejaia Communaria de Bejaia Communaria de Bejaia Communaria de Bejaia Communaria de Bejaia Communaria de Bejaia Communaria de Bejaia Communaria de Bejaia Communaria de Bejaia Communaria de Bejaia Communaria de Bejaia Communaria de Bejaia Communaria de Bejaia Communaria de Bejaia Communaria de Bejaia Communaria de Bejaia Communaria de Bejaia Communaria de Bejaia Communaria de Bejaia Communaria de Bejaia Communaria de Bejaia Communaria de Bejaia Communaria de Bejaia Communaria de Bejaia Communaria de Bejaia Communaria de Bejaia Communaria de Bejaia Communaria de Bejaia Communaria de Bejaia Communaria de Bejaia Communaria de Communaria Bejaia Communaria de Communaria Bejaia		- Kherrata			O	
Fries tipristries Mina Ensemble de la wilaya Ensemble de la wilaya Ensemble de la wilaya (Chênes-lièges) lergers Agrumes) Ensemble de la wilaya Daira de Bejana Communes de : Toudia, Barbocha, El Kseiur Ostoria, El K)		
Aracours Ensemble de la wilaya 5						
Ensemble de la wilaya (Chenes-lièges) (Crègres (Charmes) Différs Ensemble de la wilaya Communes de : Toulaja, Barbacha, El Kseur Capa Aokas, Darguinah, Kendira, Souk El Tenine, Taskriout et Tichy Dairas de Béjaia Communes de : Toulaja, Barbacha, El Kseur Capa Aokas, Darguinah, Kendira, Souk El Tenine, Taskriout et Tichy Dairas de Béjaia Communes de : Toulaja, Béjaia, Barbacha, El Kseur Capa Aokas, Darguinah, Kendira, Souk El Tenine, Taskriout et Tichy Tichy Dairas de Béjaia Communes de : Toulaja, Béjaia, Barbacha, El Kseur Capa Aokas, Darguinah, Kendira, Souk El Tenine, Taskriout et Tichy Tichy Dairas de Béjaia Communes de : Toulaja, Béjaia, Barbacha, El Kseur Capa Aokas, Darguinah, Kendira, Souk El Tenine, Taskriout et Tichy Tichy Dairas de : Areidaj Ensemble de la wilaya almiers-dattier: Ensemble de la wilaya almiers-dattier: Ensemble de la wilaya Ensemble de la wilaya Ensemble de la wilaya Ensemble de la wilaya Ensemble de la wilaya Ensemble de la wilaya Ensemble de la wilaya Ensemble de la wilaya Ensemble de la wilaya Ensemble de la wilaya Ensemble de la wilaya Ensemble de la wilaya Daira de : Khenchela Surpuls de la wilaya Ensemble de la wilaya Ensemble de la wilaya Daira de : Arisi, Barika, Biskra Surpuls de la wilaya Dairas de : Arris, Barika, Biskra Surpuls de la wilaya Dairas de : Batina, Barika et Meouana Surplus de la wilaya Ensemble de la wilaya Dairas de : Batina, Barika et Meouana Surplus de la wilaya Ensemble de la wilaya Ensemble de la wilaya Dairas de : Batina, Braita et Meouana Surplus de la wilaya Ensemble de la wilaya Ensemble de la wilaya Dairas de : Batina, Braita et Meouana Surplus de la wilaya Ensemble de la wilaya Ensemble de la wilaya Dairas de : Batina Batina Batina Biskra Surplus de la wilaya Dairas de : Batina Batina Biskra Surplus de la wilaya Dairas de : Batina Batina Biskra Surplus de la wilaya Dairas de : Batina Batina Biskra Surplus de la wilaya Dairas de : Batina Batina Biskra Dairas de : Batina Batina Batina Bati	•					
Commune de la wilaya Biguiers Cap Aokas, Darguinah, Kendira, Souk El Tenine, Taskriout et Tichy Dairas de : — Stid Aich — Akbo in wilays Surplus de la wilaya Commune de Capara de Béjaia Commune de Capara de Capara de Capara de Capara de Capara de Capara de Capara de Capara de Capara de Capara de Capara de Capara de Capara de Capara de Capara de Capara de Capara de Capara de Capara de Capara de Capara de Capara de Capara de Capara de Capara de Capara de Capara de Capara de Capara de Capara de Capara de Capara de Capara de Capara de Capara de Capara de Capara de Capara de Capara de Capara de Capara de Capara de Capara de Capara de Capara de Capara de Capara de Capara de Capara de Capara de Capara de Capara de Capara de Capara de Capara de Capara de Capara de Capara de Capara de Capara de Capara de Capara de Capara de Capara de Capara de Capara de Capara de Capara de Capara de Capara de Capara de Capara de Capara de Capara de Capara de Capara de Capara de Capara de Capara de Capara de Capara de Capara de Capara de Capara de Capara de Capara de Capara de Capara de Capara de Capara de Capara de Capara de Capara de Capara de Capara de Capara de Capara de Capara de Capara de Capara de Capara de Capara de Capara de Capara de Capara de Capara de Capara de Capara de Capara de Capara de Capara de Capara de Capara de Capara de Capara de Capara de Capara de Capara de Capara de Capara de Capara de Capara de Capara de Capara de Capara de Capara de Capara de Capara de Capara de Capara de Capara de Capara de Capara de Capara de Capara de Capara de Capara de Capara de Capara de Capara de Capara de Capara de Capara de Capara de Capara de Capara de Capara de Capara de Capara de Capara de Capara de Capara de Capara de Capara de Capara de Capara de Capara de Capara de Capara de Capara de Capara de Capara de Capara de Capara de Capara de Capara de Capara de Capara de Capara de Capara de Capara de Capara de Capara de Capara de Capara de Capara de Capara de Capara de Capara de Capara de Capara de Capara de Capara de Capara de Capa	Parcours	Ensemble de la wilaya	-			
Ensemble de la wilaya 19,5 1,50 1,50 1,50 1,50 1,50 1,50 1,50 1,50 1,50 1,50 1,50 1,50 1,50 1,50 1,50 1,50 1,50 1,50 1,50 1,50 1,50 1,50 1,50 1,50 1,50 1,50 1,50 1,50 1,50 1,50 1,50 1,50 1,50 1,50 1,50 1,50 1,50 1,50 1,50 1,50 1,50 1,50 1,50 1,50 1,50 1,50 1,50 1,50 1,50 1,50 1,50 1,50 1,50 1,50 1,50 1,50 1,50 1,50 1,50 1,50 1,50 1,50 1,50 1,50 1,50 1,50 1,50 1,50 1,50 1,50 1,50 1,50 1,50 1,50 1,50 1,50 1,50 1,50 1,50 1,50 1,50 1,50 1,50 1,50 1,50 1,50 1,50 1,50 1,50 1,50 1,50 1,50 1,50 1,50 1,50 1,50 1,50 1,50 1,50 1,50 1,50 1,50 1,50 1,50 1,50 1,50 1,50 1,50 1,50 1,50 1,50 1,50 1,50 1,50 1,50 1,50 1,50 1,50 1,50 1,50 1,50 1,50 1,50 1,50 1,50 1,50 1,50 1,50 1,50 1,50 1,50 1,50 1,50 1,50 1,50 1,50 1,50 1,50 1,50 1,50 1,50 1,50 1,50 1,50 1,50 1,50 1,50 1,50 1,50 1,50 1,50 1,50 1,50 1,50 1,50 1,50 1,50 1,50 1,50 1,50 1,50 1,50 1,50 1,50 1,50 1,50 1,50 1,50 1,50 1,50 1,50 1,50 1,50 1,50 1,50 1,50 1,50 1,50 1,50 1,50 1,50 1,50 1,50 1,50 1,50 1,50 1,50 1,50 1,50 1,50 1,50 1,50 1,50 1,50 1,50 1,50 1,50 1,50 1,50 1,50 1,50 1,50 1,50 1,50 1,50 1,50 1,50 1,50 1,50 1,50 1,50 1,50 1,50 1,50 1,50 1,50 1,50 1,50 1,50 1,50 1,50 1,50 1,50 1,50 1,50 1,50 1,50 1,50 1,50 1,50 1,50 1,50 1,50 1,50 1,50 1,50 1,50 1,50 1,50 1,50 1,50 1,50 1,50 1,50 1,50 1,50 1,50 1,50 1,50 1,50 1,50 1,50 1,50 1,50 1,50 1,50 1,50 1,50 1,50 1,50 1,50 1,50 1,50 1,50 1,50 1,50 1,50 1,50 1,50 1,50 1,50 1,50 1,50 1,50 1,50 1,50 1,50 1,50 1,50 1,50 1,50 1,50 1,50 1,50 1,50 1,50 1,50 1,50	Bois	}	22	7		
Daira de Béjaña Communes de : Toudja, Barbacha, El Kseur Cap Aokas, Darguinah, Kendira, Souk El Tenine, Taskriout et History Daira de Béjaña Communes de : Sidi Atch - Akhou Surplus de la wilaya Daira de Béjaña Communes de : Toudja, Béjaña Barbacha, El Kseur Cap Aokas, Darguinah, Kendira, Souk El Tenine, Taskriout et Daira de Béjaña Communes de : Toudja, Béjaña Barbacha, El Kseur Cap Aokas, Darguinah, Kendira, Souk El Tenine, Taskriout et Tichy Dairas de : Bordj Bou Arréridj - Ensemble de la wilaya Dairas de : Bordj Bou Arréridj - Ensemble de la wilaya Dairas de : Bordj Bou Arréridj - Ensemble de la wilaya Dairas de : Besemble de la wilaya Dairas de : Besemble de la wilaya Diction de la wilaya Diction de la wilaya Diction de la wilaya Diction de la wilaya Diction de la wilaya Diction de la wilaya Dairas de : Arris, Barika, Biskra Surplus de la wilaya Frisemble de la wilaya Dairas de : Barna, Barika et Miller sommates industrielles ultures complexes Dairas de : Barna, Barika et Miller sommates de la wilaya Dairas de : Barna, Barika et Miller sommet de la wilaya Dairas de : Barna, Barika et Dairas de : Barna, Barika et Miller sommet de la wilaya Dairas de : Barna, Barika et Dairas de : Barna, Barika et Dairas de : Barna, Barika et Dairas de : Barna, Barika et Dairas de : Barna, Barika et Dairas de : Barna, Barika et Dairas de : Barna, Barika et Dairas de : Barna, Barika et Dairas de : Barna, Barika et Dairas de : Barna, Barika et Dairas de : Barna, Barika et Dairas de : Barna, Barika et Dairas de : Barna, Barika et Dairas de : Barna, Barika et Dairas de : Barna, Barika et Dairas de : Barna, Barika et Dairas de : Barna, Barika et Dairas de : Barna, Barika et Dairas de : Barna, Barika et Dairas de : Barna, Barika et Dairas de : Barna, Barika et Dairas de : Barna, Barika et Dairas de : Barna, Barika et Dairas de : Barna, Barika et Dairas de : Barna, Barika et Dairas de : Barna, Barika et Dairas de : Barna, Barika et Dairas de : Barna, Barika et Dairas de : Barna, Barika et Dairas de : Barna, Barka et Dairas de : Barn	Vergers	i	:	-	1	
bacha, El Keeur Cap Ackas, Darguinah, Kendira, Souk El Tenine, Taskriout et Tichy Dairas de : — Seid Aich Barbacha, El Keeur Cap Ackas, Darguinah, Kendira, Souk El Tenine, Taskriout et Tichy Dairas de : — Barbacha, El Keeur Cap Ackas, Darguinah, Kendira, Souk El Tenine, Taskriout et Tichy Dairas de : — Bord Bou Arrérid] — Kherrata — Rabon Barbacha, El Keeur Cap Ackas, Darguinah, Kendira, Souk El Tenine, Taskriout et Tichy Dairas de : — Bord Bou Arrérid] — Kherrata — Akbou Barbacha, El Keeur Cap Ackas, Darguinah, Kendira, Souk El Tenine, Taskriout et Tichy Dairas de : — Bord Bou Arrérid] — Kherrata — Akbou Barbacha, El Keeur Cap Ackas, Darguinah, Kendira, Souk El Tenine, Taskriout et Tichy Dairas de : — Bord Bou Arrérid] — Kherrata — Akbou Barbacha, El Keeur Cap Ackas, Darguinah, Kendira, Souk El Tenine, Taskriout et Tichy Dairas de : — Bord Bou Arrérid] — Kherrata — Akbou Barbacha, El Keeur Cap Ackas, Darguinah, Kendira, Souk El Tenine, Taskriout et Tichy Dairas de : — Bord Bou Arrérid] — O Bhinfice par riche exploitée t — riche Acadres mobiles 20 DA Truche en liège Do A Valeur vénale d'une ruche e: — à cadres mobiles 20 DA WILAYA DE L'AURES Daira de : Khenchela Surplus de la wilaya Ensemble de la wilaya Ensemble de la wilaya Ensemble de la wilaya Fresmble de la wilaya Fres	Oliviers	Daïra de Béjaïa	19,5	1,50		
Tichy Dairas de : - Sidd Aich - Akhou Surplus de is wilaya Daira de Béjaia Communes de i Toudja, Béjaia, Barbacha, El Kseur Cap Aokas, Darguinah, Kendira, Souk El Tenne, Taskriout et Tichy Dairas de : - Berdj Bou Arréridj - Kherrata - Akhou Surplus de la wilaya Dairas de : - Berdj Bou Arréridj - Kherrata - Akhou Surplus de la wilaya Diras de i i i i i i i i i i i i i i i i i i		bacha, El Kseur Cap Aokas, Darguinah, Kendira		3		
- Sidi Aich - Akbou Surplus de la wilaya - Barisa de i Arisemble de la wilaya - Pas de tarif Surplus de la wilaya - Pas de tarif Surplus de la wilaya - Pas de tarif Surplus de la wilaya - Pas de tarif Surplus de la wilaya - Pas de tarif Surplus de la wilaya - Pas de tarif Surplus de la wilaya - Pas de tarif Surplus de la wilaya - Pas de tarif Surplus de la wilaya - Pas de tarif Surplus de la wilaya - Pas de tarif Surplus de la wilaya - Pas de tarif Surplus de la wilaya - Pas de tarif Surplus de la wilaya - Pas de tarif Surplus de la wilaya - Pas de tarif Surplus de la wilaya - Pas de tarif Surplus de la wilaya - Pas de tarif Surplus de la wilaya - Pas de tarif Surplus de la wilaya - Pas de tarif Surplus de la wilaya - Pas de tarif Surplus de la wilaya - Pas de tarif Surplus de la wilaya - Pas de tarif Surplus de la wilaya - Pas de tarif Surplus de la wilaya - Pas de tarif Surplus de la wilaya - Pas de tarif Surplus de la wilaya - Pas de tarif Surplus de la wilaya - Pas de tarif Surplus de la wilaya - Pas de tarif Surplus de la wilaya - Pas de tarif Surplus de la wilaya - Pas de tarif Surplus de la wilaya - Pas de tarif Surplus de la wilaya - Pas de tarif Surplus de la wilaya - Pas de tarif Surplus de la wilaya - Pas de tarif Surplus de la wilaya - Pas de tarif Surplus de la wilaya - Pas de tarif Surplus de la wilaya - Pas de tarif Surplus de la wilaya - Pas de tarif Surplus de la wilaya - Pas de tarif Surplus de la wilaya - Pas de tarif Surplus de la wilaya - Pas de tarif Surplus de la wilaya - Pas de tarif Surplus de la wilaya - Pas de tarif Surplus de la wilaya - Pas de tarif Surplus de la wilaya - Pas de tarif Surplus de la wilaya - Pas de tarif Surplus de la wilaya - Pas de tarif Surplus de la wilaya - Pas de tarif Surplus de la wilaya - Pas de tarif Surplus de la wilaya - Pas de tarif Surplus de la wilaya - Pas de tarif Surplus de la wilaya - Pas de tarif Surplus de la wilaya - Pas de tarif Surplus de la wilaya - Pas de tarif Surplus de la wilaya - Pas de tarif Surplus de la wilaya - Pas de tarif Surplus d		Tichy	12	2		
Surplus de la wilaya Daïra de Béjaña Communes de : Toudja, Béjaña Barbacha, El Kseur Cap Aokas, Dargunah, Kendira, Souk El Tenine, Taskriout et Daïras de : — Bordj Bou Arfe'idj 0 0 0 — Kherrata — Akbou 9 1,50 Surplus de la wilaya 0 0 0 Ensemble de la wilaya 19,50 1,50 Surplus de la wilaya 19,50 1,50 Surplus de la wilaya 19,50 1,50 Ensemble de la wilaya 19,50 1,50 Ensemble de la wilaya 19,50 1,50 Ensemble de la wilaya 19,50 1,50 Ensemble de la wilaya 19,50 1,50 Ensemble de la wilaya 19,50 1,50 Ensemble de la wilaya 19,50 1,50 Ensemble de la wilaya 19,50 1,50 Ensemble de la wilaya 19,50 1,50 Ensemble de la wilaya 19,50 1,50 Ensemble de la wilaya 19,50 1,50 Ensemble de la wilaya 19,50 1,50 Ensemble de la wilaya 19,50 1,50 Ensemble de la wilaya 19,50 1,50 Ensemble de la wilaya 19,50 1,50 Ensemble de la wilaya 19,50 1,50 Ensemble de la wilaya 19,50 1,50 Ensemble de la wilaya 19,50 1,50 Ensemble de la wilaya 19,50 1,50 Ensemble de la wilaya 19,50 1,50 Ensemble de la wilaya 19,50 1,50 Ensemble de la wilaya 19,50 1,50 Ensemble de la wilaya 19,50 1,50 Ensemble de la wilaya 19,50 1,50 Ensemble de la wilaya 19,50 1,50 Ensemble de la wilaya 19,50 1,50 Ensemble de la wilaya 19,50 1,50 Ensemble de la wilaya 19,50 1,50 Ensemble de la wilaya 19,50 1,50 Ensemble de la wilaya 19,50 1,50 Ensemble de la wilaya 19,50 1,50 Ensemble de la wilaya 19,50 1,50 Ensemble de la wilaya 19,50 1,50 Ensemble de la wilaya 19,50 1,50 Ensemble de la wilaya 19,50 1,50 Ensemble de la wilaya 19,50 1,50 1,50 1,50 1,50 1,50 1,50 1,50 1			15	0.50		
Surplus de la wilaya 12 2 2 2 2 2 2 3 3 3			1			
Daïra de Béjaïa Communes de :Toudja, Béjaïa, Barbacha, El Kseur Cap Aokas Darguinah, Kendira, Souk El Tenine, Taskriout et Tichy Daïras de : — Bordj Bou Arréridj 0 0 0 — Kherrata — Akbou 9 1,50 Surplus de la wilaya 0 0 Ensemble de la wilaya 0 0 Ensemble de la wilaya 0 0 Ensemble de la wilaya 0 0 Ensemble de la wilaya 0 0 Ensemble de la wilaya 0 0 Ensemble de la wilaya 0 0 Ensemble de la wilaya 0 0 Ensemble de la wilaya 0 0 Ensemble de la wilaya 0 0 Ensemble de la wilaya 0 0 Ensemble de la wilaya 0 0 Ensemble de la wilaya 0 0 Ensemble de la wilaya 0 0 Ensemble de la wilaya 0 0 Ensemble de la wilaya 0 0 Ensemble de la wilaya 0 0 Ensemble de la wilaya 0 0 Ensemble de la wilaya 0 0 Ensemble de la wilaya 0 0 Ensemble de la wilaya 0 0 Ensemble de la wilaya 0 0 Ensemble de la wilaya 0 0 Ensemble de la wilaya 0 0 Ensemble de la wilaya 0 0 Ensemble de la wilaya 0 0 Ensemble de la wilaya 0 0 Ensemble de la wilaya 0 0 Ensemble de la wilaya 0 0 Ensemble de la wilaya 0 0 Ensemble de la wilaya 0 0 Ensemble de la wilaya 0 0 Ensemble de la wilaya 0 0 Ensemble de la wilaya 0 0 Ensemble de la wilaya 0 0 Ensemble de la wilaya 0 0 Ensemble de la wilaya 0 0 Ensemble de la wilaya 0 0 Ensemble de la wilaya 0 0 Ensemble de la wilaya 0 0 Ensemble de la wilaya 0 0 Ensemble de la wilaya 0 0 Ensemble de la wilaya 0 0 Ensemble de la wilaya 0 0 Ensemble de la wilaya 0 0 0 Ensemble de la wilaya 0 0 0 Ensemble de la wilaya 0 0 0 Ensemble de la wilaya 0 0 0 Ensemble de la wilaya 0 0 0 Ensemble de la wilaya 0 0 0 Ensemble de la wilaya 0 0 0 Ensemble de la wilaya 0 0 0 0 Ensemble de la wilaya 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0						
Barbacha, El Kseur Cap Aokas, Darguinah, Kendira, Souk El Tenine, Taskriout et Tichy Dairas de : Bordj Bou Arréridj Keprata Akbou Surplus de la wilaya Ensemble de la wilaya Ensemble de la wilaya Ensemble de la wilaya Ensemble de la wilaya Ensemble de la wilaya Ensemble de la wilaya Ensemble de la wilaya Ensemble de la wilaya Ensemble de la wilaya Ensemble de la wilaya Ensemble de la wilaya Ensemble de la wilaya Ensemble de la wilaya Ensemble de la wilaya Ensemble de la wilaya Ensemble de la wilaya Ensemble de la wilaya Ensemble de la wilaya Ensemble de la wilaya Ensemble de la wilaya Ensemble de la wilaya Ensemble de la wilaya Ensemble de la wilaya Ensemble de la wilaya Ensemble de la wilaya Ensemble de la wilaya Ensemble de la wilaya Ensemble de la wilaya Ensemble de la wilaya Ensemble de la wilaya Ensemble de la wilaya Ensemble de la wilaya Ensemble de la wilaya Ensemble de la wilaya Ensemble de la wilaya Ensemble de la wilaya Ensemble de la wilaya Ensemble de la wilaya Ensemble de la wilaya Ensemble de la wilaya Ensemble de la wilaya Ensemble de la wilaya Ensemble de la wilaya Ensemble de la wilaya Ensemble de la wilaya Ensemble de la wilaya Ensemble de la wilaya Ensemble de la wilaya Ensemble de la wilaya Ensemble de la wilaya Ensemble de la wilaya Ensemble de la wilaya Ensemble de la wilaya Ensemble de la wilaya Ensemble de la wilaya Ensemble de la wilaya Ensemble de la wilaya Ensemble de la wilaya Ensemble de la wilaya Ensemble de la wilaya Ensemble de la wilaya Ensemble de la wilaya Ensemble de la wilaya Ensemble de la wilaya Ensemble de la wilaya Ensemble de la wilaya Ensemble de la wilaya Ensemble de la wilaya Ensemble de la wilaya Ensemble de la wilaya Ensemble de la wilaya Ensemble de la wilaya Ensemble de la wilaya Ensemble de la wilaya Ensemble de la wilaya Ensemble de la wilaya Ensemble de la wilaya Ensemble de la wilaya O O O O O O O O O O O O O	Fig uiers	Daïra de Béjaja		_		
Cap Aokas, Darguinah, Kendira, Souk EI Tenine, Taskriout et Tichy Dairas de: — Bordi Bou Arréridi — Kherrata — Akbou Surplus de la wilaya 2		Communes de :Toudja, Béjaïa, Barbacha, El Kseur	6	1		
Dairas de :		Cap Aokas, Darguinah, Kendira		_		
- Kherrata - Akbou Surplus de la wilaya almiers-dattier: ergers-divers aisins de table piculture Ensemble de la wilaya almiers datable piculture Frisemble de la wilaya Ersemble de la wilaya Ersemb		Tichy	0	0		
almiers-dattier: ergers-divers ergers-divers ersemble de la wilaya Ensemble de la wilaya Frisemble de la wilaya Frisemble de la wilaya Ensemble de la wila				0		
almiers-dattier: ergers-divers aisins de table piculture Ensemble de la wilaya Ensemble de la wilaya Ensemble de la wilaya Ensemble de la wilaya Ensemble de la wilaya Ensemble de la wilaya Ensemble de la wilaya Ensemble de la wilaya Ensemble de la wilaya Ensemble de la wilaya Ensemble de la wilaya Ensemble de la wilaya Ensemble de la wilaya Ensemble de la wilaya Ensemble de la wilaya Ensemble de la wilaya WILAYA DE L'AURES WILAYA DE L'AURES Daira de : Khenchela Surplus de la wilaya Ensemble de la wilaya Ensemble de la wilaya Ensemble de la wilaya Ensemble de la wilaya Ensemble de la wilaya Daira de : Arris, Barika, Biskra Surplus de la wilaya Ensemble de la wilaya Ensemble de la wilaya Ensemble de la wilaya Ensemble de la wilaya Ensemble de la wilaya Ensemble de la wilaya Ensemble de la wilaya Ensemble de la wilaya Ensemble de la wilaya Ensemble de la wilaya Ensemble de la wilaya Ensemble de la wilaya Ensemble de la wilaya Ensemble de la wilaya Ensemble de la wilaya Ensemble de la wilaya Ensemble de la wilaya Ensemble de la wilaya Ensemble de la wilaya Ensemble de la wilaya Ensemble de la wilaya Ensemble de la wilaya Ensemble de la wilaya Ensemble de la wilaya Ensemble de la wilaya Ensemble de la wilaya Ensemble de la wilaya Ensemble de la wilaya Ensemble de la wilaya Ensemble de la wilaya Ensemble de la wilaya Ensemble de la wilaya Ensemble de la wilaya Ensemble de la wilaya Ensemble de la wilaya Ensemble de la wilaya Ensemble de la wilaya Ensemble de la wilaya Ensemble de la wilaya Ensemble de la wilaya Ensemble de la wilaya Ensemble de la wilaya Ensemble de la wilaya Ensemble de la wilaya Ensemble de la wilaya Ensemble de la wilaya Ensemble de la wilaya Ensemble de la wilaya Ensemble de la wilaya Ensemble de la wilaya Ensemble de la wilaya Ensemble de la wilaya Ensemble de la wilaya Ensemble de la wilaya Ensemble de la wilaya Ensemble de la wilaya Ensemble de la wilaya Ensemble de la wilaya Ensemble de la wilaya Ensemble de la wilaya Ensemble de la wilaya Ensemble de la wilaya Ensemble de la wilaya E						
almiers-dattler: engers-divers Ensemble de la wilaya Engemble de la wilaya Engemble de la wilaya Ensemble de l				′ .		
ergers-divers aisins de table piculture Ensemble de la wilaya Frisemble de la wilaya Ensemble de la wilaya WILAYA DE L'AURES Baira de : Khenchela Surplus de la wilaya Ensemble de la wilaya Ensemble de la wilaya Ensemble de la wilaya Ensemble de la wilaya Ensemble de la wilaya Ensemble de la wilaya Ensemble de la wilaya Ensemble de la wilaya Ensemble de la wilaya Ensemble de la wilaya Ensemble de la wilaya Ensemble de la wilaya Ensemble de la wilaya Ensemble de la wilaya Ensemble de la wilaya Ensemble de la wilaya Ensemble de la wilaya Ensemble de la wilaya Ensemble de la wilaya Ensemble de la wilaya Ensemble de la wilaya Ensemble de la wilaya Ensemble de la wilaya Ensemble de la wilaya Ensemble de la wilaya Ensemble de la wilaya Ensemble de la wilaya Ensemble de la wilaya Ensemble de la wilaya Ensemble de la wilaya Ensemble de la wilaya Ensemble de la wilaya Ensemble de la wilaya Ensemble de la wilaya Ensemble de la wilaya Ensemble de la wilaya Ensemble de la wilaya Ensemble de la wilaya Ensemble de la wilaya Ensemble de la wilaya Ensemble de la wilaya Ensemble de la wilaya Ensemble de la wilaya Ensemble de la wilaya Ensemble de la wilaya Ensemble de la wilaya Ensemble de la wilaya Ensemble de la wilaya Ensemble de la wilaya Ensemble de la wilaya Ensemble de la wilaya Ensemble de la wilaya Ensemble de la wilaya Ensemble de la wilaya Ensemble de la wilaya Ensemble de la wilaya Ensemble de la wilaya Ensemble de la wilaya Ensemble de la wilaya Ensemble de la wilaya Ensemble de la wilaya Ensemble de la wilaya Ensemble de la wilaya Ensemble de la wilaya Ensemble de la wilaya Ensemble de la wilaya Ensemble de la wilaya Ensemble de la wilaya Ensemble de la wilaya Ensemble de la wilaya Ensemble de la wilaya Ensemble de la wilaya Ensemble de la wilaya Ensemble de la wilaya Ensemble de la wilaya Ensemble de la wilaya Ensemble de la wilaya Ensemble de la wilaya	Palmiers-dattiers	Ensemble de la wilaya				
Asisins de table piculture Ensemble de la wilaya Fisemble de la wilaya Fisemble de la wilaya Ensemble de la wilaya Ensemble de la wilaya Ensemble de la wilaya Ensemble de la wilaya WILAYA DE L'AURES Éréales et cultures d'assolement Daira de : Khenchela Surplus de la wilaya Ensemble de la wilaya Ensemble de la wilaya Ensemble de la wilaya Ensemble de la wilaya Ensemble de la wilaya Ensemble de la wilaya Ensemble de la wilaya Dairas de : Arris, Barika, Biskra Surplus de la wilaya Ensemble de la wilaya Dairas de : Batna, Barika et Mérouana Surplus de la wilaya Dairas de : Batna, Barika et Mérouana Surplus de la wilaya Ensemble de la wilaya Ensemble de la wilaya Ensemble de la wilaya Dairas de : Batna, Barika et Mérouana Surplus de la wilaya Ensemble de la wilaya Ensemble de la wilaya Ensemble de la wilaya Ensemble de la wilaya Dairas de : Batna, Barika et Mérouana Surplus de la wilaya Dairas de : Batna, Barika et Dairas de : Batna Ensemble de la wilaya Dairas de : Batna Ensemble de la wilaya Ensemble	Vergers-divers	Ensemble de la wilaya	-			
piculture Firsemble de la wilaya Ensemble de la wilaya Ensemble de la wilaya Ensemble de la wilaya Ensemble de la wilaya WILAYA DE L'AURES épinières viticoles Ensemble de la wilaya WILAYA DE L'AURES Daïra de : Khenchela 6 1 Surplus de la wilaya 0 0 Ensemble de la wilaya Ensemble de la	Raisins de table	Ensemble de la wilava	,	-,	0	
erres erres erres erres erres erres erres erres erres erres erres erres erres erres erres erres erres erres erres erres erres erres erres erres erres erres erres erres erres erres erres erres erres erres erres erres erres erres erres erres erres erres erres erres erres erres erres erres erres erres erres erres erres erres erres erres erres erres erres erres erres erres erres erres erres erres erres erres erres erres erres erres erres erres erres erres erres erres erres erres erres erres erres erres erres erres erres erres erres erres erres erres erres erres erres erres erres erres erres erres erres erres erres erres erres erres erres erres erres erres erres erres erres erres erres erres erres erres erres erres erres erres erres erres erres erres erres erres erres erres erres erres erres erres erres erres erres erres erres erres erres erres erres erres erres erres erres erres erres erres erres erres erres erres erres erres erres erres erres erres erres erres erres erres erres erres erres erres erres erres erres erres erres erres erres erres erres erres erres erres erres erres erres erres erres erres erres erres erres erres erres erres erres erres erres erres erres erres erres erres erres erres erres erres erres erres erres erres erres erres erres erres erres erres erres erres erres erres erres erres erres erres erres erres erres erres erres erres erres erres erres erres erres erres erres erres erres erres erres erres erres erres erres erres erres erres erres erres erres erres erres erres erres erres erres erres erres erres erres erres erres erres erres erres erres erres erres erres erres erres erres erres erres erres erres erres erres erres erres erres erres erres erres erres erres erres erres erres erres erres erres erres erres erres erres erres erres erres erres erres erres erres erres erres erres erres erres erres erres erres erres erres erres erres erres erres erres erres erres erres erres erres erres erres erres erres erres erres erres erres erres erres erres erres erres erres erres erres erres erres erres	Apiculture	Ensemble de la wilaya	1			Bénéfice par ruche exploitée :
épinières viticoles Ensemble de la wilaya WILAYA DE L'AURES éréales et cultures d'assolement Daïra de : Khenchela Surplus de la wilaya Ensemble de la wilaya (Artichauts) (Tomates) Daïras de : Arris, Barika, Biskra Surplus de la wilaya Comates industrielles ultures complexes Daïras de : Batna, Barika et Mérouana Surplus de la wilaya Daïras de : Batna, Barika et Mérouana Surplus de la wilaya Daïras de : Batna, Barika et Mérouana Surplus de la wilaya Daïras de : Batna, Barika et Mérouana Surplus de la wilaya Daïras de : Batna, Barika et Mérouana Surplus de la wilaya Daïras de : Batna, Barika et Mérouana Surplus de la wilaya Daïras de : Batna, Barika et Merouana Surplus de la wilaya Daïras de : Batna Daïras de : Batna Daïras de : Daïras de : Daïras de : Daïras de : Daïras de : Daïras de : Daïras de : Daïras de : Daïras de : Daïras de : Daïras de : Daïras de : Daïras de : Daïras de : Daïras de : Daïras de : Daïras de : Daïras de : Daïras de : Daïras de : Daïras de : Daïras de : Daïras de : Daïras de : Daïras de : Daïras de : Daïras de : Daïras de : Daïras de : Daïras de : Daïras de : Daïras de : Daïras de : Daïras de : Daïras de : Daïras de : Daïras de : Daïras de : Daïras de : Daïras de : Daïras de : Daïras de : Daïras de : Daïras de : Daïras de : Daïras de : Daïras de : Daïras de : Daïras de : Daïras de : Daïras de : Daïras de : Daïras de : Daïras de : Daïras de : Daïras de : Daïras de : Daïras de : Daïras de : Daïras de : Daïras de : Daïras de : Daïras de : Daïras de : Daïras de : Daïras de : Daïras de : Daïras de : Daïras de : Daïras de : Daïras de : Daïras de : Daïras de : Daïras de : Daïras de : Daïras de : Daïras de : Daïras de : Daïras de : Daïras de : Daïras de : Daïras de : Daïras de : Daïras de : Daïras de : Daïras de : Daïras de : Daïras de : Daïras de : Daïras de : Daïras de : Daïras de : Daïras de : Daïras de : Daïras de : Daïras de : Daïras de : Daïras de : Daïras de : Daïras de : Daïras de : Daïras de : Daïras de : Daïras de : Daïras de : Daïras de : Daïras de : Daïras de : Daïras de :				ł	ľ	
Ensemble de la wilaya WILAYA DE L'AURES dréales et cultures d'assolement Surplus de la wilaya Ensemble de la wilaya Ensemble de la wilaya Ensemble de la wilaya Ensemble de la wilaya Ensemble de la wilaya Ensemble de la wilaya Ensemble de la wilaya Ensemble de la wilaya Ensemble de la wilaya Ensemble de la wilaya Ensemble de la wilaya Ensemble de la wilaya Ensemble de la wilaya Ensemble de la wilaya Ensemble de la wilaya Ensemble de la wilaya Ensemble de la wilaya Ensemble de la wilaya Ensemble de la wilaya Ensemble de la wilaya Ensemble de la wilaya Ensemble de la wilaya Ensemble de la wilaya Ensemble de la wilaya Ensemble de la wilaya Ensemble de la wilaya Ensemble de la wilaya Ensemble de la wilaya Ensemble de la wilaya Ensemble de la wilaya Ensemble de la wilaya Ensemble de la wilaya Ensemble de la wilaya Ensemble de la wilaya Ensemble de la wilaya Ensemble de la wilaya Ensemble de la wilaya Ensemble de la wilaya Ensemble de la wilaya Ensemble de la wilaya Ensemble de la wilaya Ensemble de la wilaya Ensemble de la wilaya Ensemble de la wilaya Ensemble de la wilaya Ensemble de la wilaya Ensemble de la wilaya Ensemble de la wilaya Ensemble de la wilaya Ensemble de la wilaya Ensemble de la wilaya Ensemble de la wilaya Ensemble de la wilaya Ensemble de la wilaya Ensemble de la wilaya Ensemble de la wilaya Ensemble de la wilaya Ensemble de la wilaya Ensemble de la wilaya Ensemble de la wilaya Ensemble de la wilaya Ensemble de la wilaya Ensemble de la wilaya Ensemble de la wilaya Ensemble de la wilaya Ensemble de la wilaya Ensemble de la wilaya Ensemble de la wilaya Ensemble de la wilaya Ensemble de la wilaya Ensemble de la wilaya Ensemble de la wilaya Ensemble de la wilaya Ensemble de la wilaya Ensemble de la wilaya Ensemble de la wilaya Ensemble de la wilaya Ensemble de la wilaya Ensemble de la wilaya Ensemble de la wilaya Ensemble de la wilaya Ensemble de la wilaya Ensemble de la wilaya Ensemble de la wilaya Ensemble de la w			ľ			
erres erres erres erres erres erres solement uzernières ultures maraichères (Artichauts) (Tomates) Daïras de : Khenchela Ensemble de la wilaya Ensemble de la wilaya Ensemble de la wilaya Ensemble de la wilaya Daïras de : Arris, Barika, Biskra Surplus de la wilaya Ensemble de la wilaya Ensemble de la wilaya Ensemble de la wilaya Ensemble de la wilaya Ensemble de la wilaya Ensemble de la wilaya Ensemble de la wilaya Ensemble de la wilaya Ensemble de la wilaya Ensemble de la wilaya Ensemble de la wilaya Ensemble de la wilaya Ensemble de la wilaya Ensemble de la wilaya Ensemble de la wilaya Ensemble de la wilaya Ensemble de la wilaya Ensemble de la wilaya Ensemble de la wilaya Ensemble de la wilaya Ensemble de la wilaya Ensemble de la wilaya Ensemble de la wilaya Ensemble de la wilaya Ensemble de la wilaya Ensemble de la wilaya Ensemble de la wilaya Ensemble de la wilaya Ensemble de la wilaya Ensemble de la wilaya Ensemble de la wilaya Ensemble de la wilaya Ensemble de la wilaya Ensemble de la wilaya Ensemble de la wilaya Ensemble de la wilaya Ensemble de la wilaya Ensemble de la wilaya Ensemble de la wilaya Ensemble de la wilaya Ensemble de la wilaya O Pas de tarif Pas de tarif Ensemble Dairas de : Higge O Pas de tarif Ensemble Dairas de : 190 O Pas de tarif Dairas de : 190 O O O O O O O O O O O O O			1			
erres éréales et cultures d'associement Daïra de : Khenchela Surplus de la wilaya Uttures maraîchères (Artichauts) (Tomates) Daïras de : Arris, Barika, Biskra Surplus de la wilaya Daïras de : Arris, Barika, Biskra Surplus de la wilaya Ensemble de la wilaya Daïras de : Arris, Barika, Biskra Surplus de la wilaya Ensemble de la wilaya Daïras de : Batha, Barika et Mérouana Surplus de la wilaya Daïras de : Batha, Barika et Mérouana Surplus de la wilaya Daïras de : Batha, Barika et Mérouana Surplus de la wilaya Daïras de : Batha, Barika et Mérouana Surplus de la wilaya Daïras de : Batha, Barika et Mérouana Surplus de la wilaya Daïras de : Batha, Barika et Mérouana Surplus de la wilaya Daïras de : Daïras de : Daïras de : Daïras de : Daïras de : Daïras de : Daïras de : Daïras de : Daïras de : Daïras de : Daïras de : Daïras de : Daïras de : Daïras de : Daïras de : Daïras de : Daïras de : Daïras de : Daïras de : Daïras de : Daïras de : Daïras de : Daïras de : Daïras de : Daïras de : Daïras de : Daïras de : Daïras de : Daïras de : Daïras de : Daïras de : Daïras de : Daïras de : Daïras de : Daïras de : Daïras de : Daïras de : Daïras de : Daïras de : Daïras de : Daïras de : Daïras de : Daïras de : Daïras de : Daïras de : Daïras de : Daïras de : Daïras de : Daïras de : Daïras de : Daïras de : Daïras de : Daïras de : Daïras de : Daïras de : Daïras de : Daïras de : Daïras de : Daïras de : Daïras de : Daïras de : Daïras de : Daïras de : Daïras de : Daïras de : Daïras de : Daïras de : Daïras de : Daïras de : Daïras de : Daïras de : Daïras de : Daïras de : Daïras de : Daïras de : Daïras de : Daïras de : Daïras de : Daïras de : Daïras de : Daïras de : Daïras de : Daïras de : Daïras de : Daïras de : Daïras de : Daïras de : Daïras de : Daïras de : Daïras de : Daïras de : Daïras de : Daïras de : Daïras de : Daïras de : Daïras de : Daïras de : Daïras de : Daïras de : Daïras de : Daïras de : Daïras de : Daïras de : Daïras de : Daïras de : Daïras de : Daïras de : Daïras de : Daïras de : Daïras de : Daïras de : Daïras de :		,]		İ	
deréales et cultures d'assolement Daïra de : Khenchela Surplus de la wilaya Ensemble de la wilaya (Artichauts) (Tomates) Daïras de : Arris, Barika, Biskra Surplus de la wilaya Daïras de : Arris, Barika, Biskra Surplus de la wilaya Daïras de : Arris, Barika, Biskra Surplus de la wilaya Daïras de : Batna, Barika et Mérouana Surplus de la wilaya Daïras de : Batna, Barika et Mérouana Surplus de la wilaya Ensemble de la wilaya Ensemble de la wilaya Ensemble de la wilaya Ensemble de la wilaya Ensemble de la wilaya Ensemble de la wilaya Ensemble de la wilaya Ensemble de la wilaya Ensemble de la wilaya Ensemble de la wilaya Ensemble de la wilaya Ensemble de la wilaya Ensemble de la wilaya Ensemble de la wilaya Ensemble de la wilaya Ensemble de la wilaya Ensemble de la wilaya Ensemble de la wilaya Ensemble de la wilaya Ensemble de la wilaya Ensemble de la wilaya Ensemble de la wilaya Ensemble de la wilaya Ensemble de la wilaya Ensemble de la wilaya Ensemble de la wilaya Ensemble de la wilaya Ensemble de la wilaya Ensemble de la wilaya Ensemble de la wilaya Ensemble de la wilaya Ensemble de la wilaya Ensemble de la wilaya Ensemble de la wilaya Ensemble de la wilaya Ensemble de la wilaya Ensemble de la wilaya Ensemble de la wilaya Ensemble de la wilaya Ensemble de la wilaya Ensemble de la wilaya Ensemble de la wilaya Ensemble de la wilaya Ensemble de la wilaya Ensemble de la wilaya Ensemble de la wilaya Ensemble de la wilaya Ensemble de la wilaya Ensemble de la wilaya Ensemble de la wilaya Ensemble de la wilaya Ensemble de la wilaya Ensemble de la wilaya Ensemble de la wilaya Ensemble de la wilaya Ensemble de la wilaya Ensemble de la wilaya Ensemble de la wilaya Ensemble de la wilaya Ensemble de la wilaya Ensemble de la wilaya Ensemble de la wilaya Ensemble de la wilaya Ensemble de la wilaya Ensemble de la wilaya Ensemble de la wilaya Ensemble de la wilaya Ensemble de la wilaya Ensemble de la wilaya Ensemble de la wilaya Ensemble de la wilaya Ensemble de la wilaya Ensemble de la wilaya Ensemble de la wilaya Ensemble de	Pépinières viticoles	·			0	
Solement Daïra de : Khenchela Surplus de la wilaya Linsemble de la wilaya Ensemble de la wilaya Omates industrielles Ultures complexes Daïras de : Arris, Barika, Biskra Surplus de la wilaya Daïras de : Arris, Barika, Biskra Surplus de la wilaya Daïras de : Batna, Barika et Mérouana Surplus de la wilaya Ensemble de la wilaya Daïras de : Batna, Barika et Mérouana Surplus de la wilaya Ensemble de la wilaya Daïras de : Batna, Barika et Mérouana Surplus de la wilaya Daïras de : Batna, Barika et Daïras de : Batna Daïras de : Batna Daïras de : Batna Daïras de : Batna Daïras de : Batna Biskra Surplus de la wilaya Daïras de : Batna Biskra Surplus de la wilaya Daïras de : Daïras de : Daïras de : Daïras de : Daïras de : Daïras de : Daïras de : Daïras de : Daïras de : Daïras de : Daïras de : Daïras de : Daïras de : Daïras de : Daïras de : Daïras de : Daïras de : Daïras de : Daïras de : Daïras de : Daïras de : Daïras de : Daïras de : Daïras de : Daïras de : Daïras de : Daïras de : Daïras de : Daïras de : Daïras de : Daïras de : Daïras de : Daïras de : Daïras de : Daïras de : Daïras de : Daïras de : Daïras de : Daïras de : Daïras de : Daïras de : Daïras de : Daïras de : Daïras de : Daïras de : Daïras de : Daïras de : Daïras de : Daïras de : Daïras de : Daïras de : Daïras de : Daïras de : Daïras de : Daïras de : Daïras de : Daïras de : Daïras de : Daïras de : Daïras de : Daïras de : Daïras de : Daïras de : Daïras de : Daïras de : Daïras de : Daïras de : Daïras de : Daïras de : Daïras de : Daïras de : Daïras de : Daïras de : Daïras de : Daïras de : Daïras de : Daïras de : Daïras de : Daïras de : Daïras de : Daïras de : Daïras de : Daïras de : Daïras de : Daïras de : Daïras de : Daïras de : Daïras de : Daïras de : Daïras de : Daïras de : Daïras de : Daïras de : Daïras de : Daïras de : Daïras de : Daïras de : Daïras de : Daïras de : Daïras de : Daïras de : Daïras de : Daïras de : Daïras de : Daïras de : Daïras de : Daïras de : Daïras de : Daïras de : Daïras de : Daïras de : Daïras de : Daïras de : Daïras		WILAIA DE L'AURES		į		
Surplus de la wilaya Ensemble de la wilaya (Artichauts) (Tomates) Daïras de : Arris, Barika, Biskra Surplus de la wilaya (Tomates) Daïras de : Arris, Barika, Biskra Surplus de la wilaya Ensemble de la wilaya Ensemble de la wilaya Ensemble de la wilaya Daïras de : Batna, Barika et Mérouana Surplus de la wilaya Ensemble de la wilaya Daïras de : Batna, Barika et Mérouana Surplus de la wilaya Ensemble de la wilaya Ensemble de la wilaya Ensemble de la wilaya Daïras de : Batna, Barika et Mérouana Surplus de la wilaya Ensemble de la wilaya Daïras de : Batna Daïras de			6	1		
commetes de terre Daïras de : Arris, Barika, Biskra Surplus de la wilaya Commates industrielles Commates industrielles Commates industrielles Commates industrielles Commates industrielles Commates industrielles Commates industrielles Commates industrielles Commates industrielles Commates industrielles Commates industrielles Commates industrielles Commates industrielles Commates industrielles Commates industrielles Commates industrielles Commates industrielles Commates industrielles Commates industrielles Commates industrielles Commates industrielles Commates industrielles Commates industrielles Commates industrielles Commates industrielles Commates industrielles Commates industrielles Commates industrielles Commates industrielles Commates industrielles Commates industrielles Commates industrielles Commates industrielles Commates industrielles Commates industrielles Commates industrielles Commates industrielles Commates industrielles Commates industrielles Commates industrielles Commates industrielles Commates industrielles Commates industrielles Commates industrielles Commates industrielles Commates industrielles Commates industrielles Commates industrielles Commates industrielles Commates industrielles Commates industrielles Commates industrielles Commates industrielles Commates industrielles Commates industrielles Commates industrielles Commates industrielles Commates industrielles Commates industrielles Commates industrielles Commates industrielles Commates industrielles Commates industrielles Commates industrielles Commates industrielles Commates industrielles Commates industrielles Commates industrielles Commates industrielles Commates industrielles Commates industrielles Commates industrielles Commates industrielles Commates industrielles Commates industrielles Commates industrielles Commates industrielles Commates industrielles Commates industrielles Commates industrielles Commates industrielles Commates industrielles Commates industrielles Commates industrielles Commates industrielles Commates industr		Surplus de la wilaya	0			
(Artichauts) (Tomates) Daïras de : Arris, Barika, Biskra Surplus de la wilaya Ensemble de la wilaya Daïras de : Batna, Barika et Mérouana Surplus de la wilaya Daïras de : Batna, Barika et Mérouana Surplus de la wilaya Daïras de la wilaya Daïras de la wilaya Daïras de la wilaya Daïras de la wilaya Daïras de la wilaya Daïras de la wilaya Daïras de la wilaya Daïras de la wilaya Daïras de la wilaya Daïras de la wilaya Daïras de la wilaya Daïras de la wilaya Daïras de la wilaya Daïras de la wilaya Daïras de la wilaya Daïras de la wilaya Daïras de la wilaya Daïras de la wilaya Daïras de la wilaya Daïras de la wilaya Daïras de la wilaya Daïras de la wilaya Daïras de la wilaya Daïras de la wilaya Daïras de la wilaya Daïras de la wilaya Daïras de la wilaya Daïras de la wilaya Daïras de la wilaya Daïras de la wilaya Daïras de la wilaya				1	Pas de tarif	
Surplus de la wilaya promates industrielles ultures complexes ultures complexes Unitures U	(Artichauts)					
omates industrielles altures complexes buttures com	(20maves)	Surplus de la wilava	į			
Ensemble de la wilaya Dairas de : Batna, Barika et Mérouana Surplus de la wilaya Doton Ensemble de la wilaya Ensemble de la wilaya Ensemble de la wilaya Ensemble de la wilaya Ensemble de la wilaya Ensemble de la wilaya Pas de tarif Dairas de : Batna Biskra Surplus de la wilaya Surplus de la wilaya Dairas de : Batna Biskra Surplus de la wilaya Surplus de la wilaya Dairas de : Batna Biskra Surplus de la wilaya	Comates industrielles	Ensemble de la wilaya	j			
Mérouana Surplus de la wilaya entilles entilles entilles rachides labac à fumer abac à priser Bairas de:	Cultures complexes	Ensemble de la wilaya				
Surplus de la wilaya Ensemble de la wilaya Ensemble de la wilaya Ensemble de la wilaya Ensemble de la wilaya Ensemble de la wilaya Ensemble de la wilaya Ensemble de la wilaya Daïras de:	Pommes de terre	Daïras de : Batna, Barika et				•
entilles entilles entilles Ensemble de la wilaya rachides Fnsemble de la wilaya babac à fumer abac à priser Daïras de :		Surplus de la wilaya		ļ		
entilles Ensemble de la wilaya Fachides Finsemble de la wilaya abac à fumer Ensemble de la wilaya Ensemble de la wilaya Ensemble de la wilaya Pas de tarif Daïras de : Batna Biskra Surplus de la wilaya O 1.040 1.300 0	Coton	Ensemble de la wilaya			-	
Abac à fumer Abac à priser Ensemble de la wilaya Daïras de : Batna Biskra Surplus de la wilaya Pas de tarif 1.040 1.300 0	Lentilles	Ensemble de la wilaya		1	-	
Daïras de : Batna Biskra Surplus de la wilaya Daïras de : 1,040 1,300 0		Ensemble de la wilaya				
Batna Biskra Surplus de la wilaya 1.040 1.300 0		Ensemble de la wilaya Daïras de :		ŀ	Pas de tarif	
— Biskra Surplus de la wilaya 1.300 0	-man a priori		I		1 040	
Surplus de la wilaya		— Biskra	- 1	1		
Ensemble de la Wilaya 21 3,50	ardina					
	er (IIII)	Eusemble de la Wilaya	21	3,50 i		

Nature des cultures	Régions agricoles et groupes	Ooefficients applicables à la valeur :		Bénéfices forfaitaires imposables	Caractéristiques et autres éléments à retenir pour le calcul
Nature des curtures	de communes	Locative cadastrale	Locative foncière	à l'hectare (en D.A.)	des bénéfices forfaltaires imposables
Prés et prairies Alfa Parcours	Ensemble de la wilaya Ensemble de la wilaya Ensemble de la wilaya	0 6 24	0 1 4		
Bois (Chênes-lièges)	Ensemble de la wilaya	0	0		
(Agrumes) Oli∵iers Figuiers	Ensemble de la wilaya Ensemble de la wilaya Ensemble de la wilaya	0 12 0	0 2 0		
Palmiers-dattiers Vergers-divers Raisins de table Apiculture	WILAYA DE L'AURES Daïra de Biskra Communes de: - Biskra, Feliache, Bouche- groun, Lichana, Chetma, Droh, Garta, Seryana, Doucen, Fou- ghala, Bordj Benazouz, Ouled Djellal, Oumache, Megloub, Our- lal, Mekhadna, M'Lili, Tolga, El Haouch, Farfar, Sioua, Zerbi, Bet El Ouedt (Aîn Naga) — Sidi Okba — Sidi Okba — Sidi Khaled Surplus de la wilaya Ensemble de la wilaya Ensemble de la wilaya Ensemble de la wilaya		1 0,5 0 0,5 1,ق	o	Bénéfice par ruche exploitée : — ruche à cadres mobiles 30 DA — ruche en liège 10 DA Valeur vénale d'une ruche : — à cadres mobiles 70 DA — en liège 30 DA
Pépinières viticoles	Ensemble de la wilaya				

REGION D'ORAI

Terres : Céréales et cul- tures d'assolement	WILAYA DE MOSTAGANEM Daïras de : Sidi Ali Oued Rhiou Mascara Mostaganem Ighil Izane Tighennif	6 9,60 4,98 0 9,96 3	1 1,60 0,83 0 1,66 0,50		
*	Ensemble de la wilaya			445	
Luzernières Cultures florales	Ensemble de la wilaya			110	Pas de tarif
Cultures maraichères : Artichauts (rendement à l'hectare supérieur à 65 quintaux)	Ensemble de la wilaya			1.183	Les tarifs sont réduits de 70% pour les cultures maraîchères pratiquées en intercalaires.
Artichauts (rendement compris entre 45 et 65 quintaux à l'hectare)				.450	
Artichauts (rendement inferieur à 45 quintaux à l'hectare)	Ensemble de la wilaya			0	
Carottes	Ensemble de la wilaya			943	
Choux	Ensemble de la wilaya		l	733	
Choun-fleurs	Ensemble de la wilaya			976	
Fèves en vert	Ersemble de la wilaya			616	
Melons	Ensemble de la wilaya			1,100 1,303	
Navets	Ensemble de la wilaya			1.303	İ
Oignons secs Patates douces	Ensemble de la wilaya Ensemble de la wilaya			1 593	
Poireaux	Ensemble de la wilaya		"	1.723	
Poivrons	Ensemble de la wilaya			1.346	
Pommes de terre	Ensemble de la wilaya			850	
Tomates-primeurs	Ensemble de la wilaya			2.406	
Tomates-saisons	Ensemble de la wilaya	'	•	1.273	•

	Régions agricoles et groupes	Coefficients applicables Bénéfices à la valeur : forfaitaires		éléments à retenir pour le calcul Caractéristiques et autres	
Nature des cultures	Regions agricoles et groupes	a 1a	valeur :	imposables	_
Manne des crannes	de communes	Locative cadastrale	Locative foncière	à l'hectare (en D.A.)	des bénéfices forfaitaires imposables
Tabacs à fumer et à priser	Ensemble de la wilaya				Pas de tarif
Betteraves	Ensemble de la wilaya			ł	Pas de tarif
Coton	Ensemble de la wilaya	1		593	Pas de tarif
Riz	Ensemble de la wilaya			0	l
Lentilles	Ensemble de la wilaya Ensemble de la wilaya	13,80	2,30	1	1
Jardins Prés	Ensemble de la wilaya	39,60	6,60		İ
Parcours Alfa	Ensemble de la wilaya Ensemble de la wilaya	19,80	3,30		Bénéfice par tonne récoltée : Amodiataire : 18 DA.
Bois					Authoritania : 10 per
Chênes-lièges	Ensemble de la wilaya	0	0	1	
Autres essences	Ensemble de la wilaya		•		ļ
Plantes à parfum	•				Pas de tarif
Vergers Agrumes	Ensemble de la wilaya	1,86	0,31		
Oliviera	Daïra de Mostaganem			Ì	
OHVIELD	Commune de :	10.00	4 70	1	ļ
	— Bouguirat Daïra d'Ighil Izañe	10,20	1,70		1
	Communes de :	0.70	1.63		l .
	— El Matmar	9,78 10,20	1,70		
	— L'Hillil — Ighil Izane	10,20	1,70	1	•
	- Sidi Khettab	8,40	1,40		
	Daïra de Mascara				
	Commune de : Hacine	10.20	1,70	ŀ	
	Daïta d'Oued Rhiou	1 "		1	
	Communes de :	1000	1,70	į.	İ
	Oued Rhiou	10,20 10,20	1,70		
	— El Hmadna — Jdiouia	10,20	1,70		1
	- Ouarizane	10,20	1,70	1	1
	Daïra de Tighenhif		1	1	
	Communes de : Tighenhif	10,20	1,70	1	
	— El Hachem		1	ì	1
A 11 1	Surpius de la wilaya	7,80	1,30	ļ	
Oliviers Fruits divers	Surpius de la whaya		· ·	ı	
Poiriers et pommiers	Ensemble de la wilaya	12,60	2,10		1
Abricotiers, pechers, pru-	Ensemble de la wilaya	22,80	3,80		
niers, cerisiers Figues	Ensemble de la wilaya	17,40	2,90		1
Pépinières arboricoles	Ensemble de la wilaya	1		3.300	Pas de tarif
Pépinières viticoles	Ensemble de la wilaya			1	Pas de tarif
Vignes pieds-mères Raisins de table	Ensemble de la wilaya Ensemble de la wilaya	ł		175	
Apiculture	Ensemble de la wilaya	1	İ		Bénéfice par ruche exploitée : Ruche à cadre : 93 DA.
Palmiers	Ensemble de la wilaya				Fas de tarif
	WILAYA D'ORAN				
Terres : Céréales et cul		1			1
tures d'assolement	Daïras de : — Oran	10,80	1,80	1	1
	— Mohammadia	1,98	0,33		1
	- Sidi Bel Abbès	13,98 3,96	2,33 0,66		· I
	— Aïn Témouchent — Telagh	3,96	0,66		
	Ensemble de la wilaya			440	Don do total
Turernieres	Ensemble de la wilaya	1	1	Į.	Fas de tarif
Luzernières Cultures florales	:1 .	1	}	1	
Cultures florales Cultures maraîchères	↓		1		
Cultures florales Cultures maraichères Artichauts (rendemen				1 4400	
Cultures florales Cultures maraîchères				1.183	ľ
Cultures florales Cultures maraichères Artichauts (rendemen supérieur à 65 quintau à l'hectare) Artichauts (rendemen	x Ensemble de la wilaya t			1,163	
Cultures florales Cultures maraîchéres Artichauts (rendemen supérieur à 65 quintau à l'hectare) Artichauts (rendemen compris entre 45 et 6	Ensemble de la wilaya			450	
Cultures florales Cultures maraîchères Artichauts (rendemen supérieur à 65 quintau à l'hectare) Artichauts (rendemen compris entre 45 et 6 quintaux à l'hectare)	Ensemble de la wilaya t 5 Ensemble de la wilaya				
Cultures florales Cultures maraîchéres Artichauts (rendemen supérieur à 65 quintau à l'hectare) Artichauts (rendemen compris entre 45 et 6	Ensemble de la wilaya Ensemble de la wilaya t			450	Les tarifs sont réduits de 70
Cultures florales Cultures maraîchères Artichauts (rendemen supérieur à 65 quintau à l'hectare) Artichauts (rendemen compris entre 45 et 6 quintaux à l'hectare) Artichauts (rendemen	Ensemble de la wilaya t Ensemble de la wilaya Ensemble de la wilaya				Les tarifs sont réduits de 709 pour les cultures marachère pratiquées en intercalaires,

Notions dos culturos	Régions agricoles et groupes	Coefficients applicables à la valeur :		Bénéfices forfaitaires imposables	Caractéristiques et autres éléments à retenir pour le calcul
Nature des cultures	de communes	Locative cadastrale	Locative foncière		des bénéfices forfaitaires
Choux-fleurs Fèves en vert Melons Navets Oignons secs Patates douces Poireaux Poivrons Pommes de terre Tomates-primeurs Tomates-saisons Tabacs à fumer et à priser Betteraves Coton Riz Lentilles Jardins Prés Parcours Alfa	Ensemble de la wilaya Ensemble de la wilaya Ensemble de la wilaya Ensemble de la wilaya Ensemble de la wilaya Ensemble de la wilaya Ensemble de la wilaya Ensemble de la wilaya Ensemble de la wilaya Ensemble de la wilaya Ensemble de la wilaya Ensemble de la wilaya Ensemble de la wilaya Ensemble de la wilaya Ensemble de la wilaya Ensemble de la wilaya Ensemble de la wilaya Ensemble de la wilaya Ensemble de la wilaya Ensemble de la wilaya Ensemble de la wilaya Ensemble de la wilaya Ensemble de la wilaya Ensemble de la wilaya Ensemble de la wilaya	13,80 39,60 19,80	2,30 6,65 3,30	976 616 1,100 1,303 1,723 1,593 1,733 1,346 850 2,406 1,273	Pas de tarif Fas de tarif Pas de tarif Bénéfice par tonne récoltée : Amodiataire : 15 DA.
Bois Chênes-lièges Autres essences	Ensemble de la wilaya Ensemble de la wilaya	0	0		
Plantes à parfum Vergers Agrumes	Ensemble de la wilaya Ensemble de la wilaya Daïra de Mohammadia	1,86	0,31		Pas de tarif
	Communes de : — Mohammadia — Bou Henni — Oggaz — Mocta Douz — Sig	10,20	1,70		
Fruits divers	Surplus de la wilaya	7,80 12,60	1,30		
Poiriers et pommiers Abricotiers, pêchers, pru-	Ensemble de la wilaya Fnsemble de la wilaya	22,80	2, 10 3, 80	i i	
niers, cerisiers Figues Pépinières arboricoles Pépinières viticoles Vignes de pieds-mères Raisins de table Apiculture Palmiers	Ensemble de la wilaya Ensemble de la wilaya Ensemble de la wilaya Ensemble de la wilaya Ensemble de la wilaya Ensemble de la wilaya Ensemble de la wilaya Ensemble de la wilaya	17,40	2,90	3.300 191	Fas de tarif Pas de tarif Bénéfice par ruche exploitée: Ruche à cadre: 93 DA. Pas de tarif
Terres	WILAYA DE SAIDA	:			
Céréales et cultures d'as- solement	Saïda El Bayadh Mécheria Aïn Sefra	3	0,50	44 0	
Luzernières Cultures florales Cultures maraîchères: Artichauts (rendement supérieur à 65 quintaux	-			1.183	Pas de tarif
à l'hectare) Artichauts (rendement compris entre 45 et 65 quintaux à l'hectare) Artichauts (rendement inférieur à 45 quintaux à l'hectare) Carottes Choux Choux-fleurs Fèves en vert Melons Navets Oignons secs	Ensemble de la wilaya Ensemble de la wilaya Ensemble de la wilaya Ensemble de la wilaya Ensemble de la wilaya Ensemble de la wilaya Ensemble de la wilaya Ensemble de la wilaya			450 0 943 733 976 616 1.100 1.303 1.723	Les tarifs sont réduits de 70% peur les cultures maraîchères pratiquées en intercalaires.
Patates douces Poireaux Poivrons	Ensemble de la wilaya Ensemble de la wilaya Ensemble de la wilaya Ensemble de la wilaya			1.593 1,733 1.346 850	

	T The state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the	Coefficients applicables Bénéfices		Bénéfices	
Nature des cultures	Régions agricoles et groupes	à la valeur :		forfaitaires	Caractéristiques et autres
		T M	T 41	imposables	
	de communes	Locative cadastrale	Locative foncière	à l'hectare (en D.A.)	des bénéfices forfaitaires imposables
Tomates-primeurs	Ensemble de la wilaya	1		2.406	
Tomates-saisons	Ensemble de la wilaya	Į į		1.273	l
Tabacs à fumer et à priser Betteraves	Ensemble de la wilaya Ensemble de la wilaya				Pas de tarif
Coton	Ensemble de la wilaya Ensemble de la wilaya	i			Coefficient des terres à céréales. Coefficient des terres à céréales.
Riz	Ensemble de la wilaya			0	Coefficient des terres à cereates.
Lentilles	Ensemble de la wilaya			Ö	
Jardins	Ensemble de la wilaya	13,80	2,30		ļ
Prés Parcours	Ensemble de la wilaya Ensemble de la wilaya	12	2	•	
Alfa	Ensemble de la wilaya	9,96	1,66		Bénéfice par tonne récoltée : Amodiataire : 15 DA.
Bois		_	_		,
Chênes-lièges	Ensemble de la wilaya	0	0		Į
Autres essences Plantes à parfums	Ensemble de la wilaya Ensemble de la wilaya	0	0		Fas de tarit
Vergers	Ensemble de la whaya	[]			ras de tarit
Agrumes	Ensemble de la wilaya	0,36	0,06		
Oliviers	Ensemble de la wilaya	7,80	1,30		
Fruits divers			Ť		
Poiriers et pommiers	Ensemble de la wilaya	12,60	2,10		
Abricotiers, pêchers, pru- niers, cerisiers	Ensemble de la wilaya	22.00	3,80		
Figues	Ensemble de la wilaya Ensemble de la wilaya	22,80 7,20	1,20		
Pépinières arboricoles	Ensemble de la wilaya	,,~0	_,	3.300	
Pépinières viticoles	Ensemble de la wilaya				Pas de tarif
Vignes de pieds-mères	Ensemble de la wilaya				Pas de tarif
Raisins de table Apiculture	Ensemble de la wilaya			335	
Sédentaire	Ensemble de la wilaya				Bénéfice par ruche exploitée : Ruche à cadre : 93 DA
Palmiers	Ensemble de la wilaya	0,078	0,013		
Terres	WILAYA DE TIARET			i	
Céréales et cultures d'as-			_		
solement	— Aflou	0	0		
	Frenda	0	0 2,33		
	TiaretTissemsilt	13,98 9,96	2,33 1,66		
Luzernières	Ensemble de la wilaya	1,00	2,02	440	
Cultures florales	Ensemble de la wilaya	1	ĺ	720	Pas de tarif
	Ensemble de la wilaya		1	1.183	
Artichauts (rendement			ľ		
supérieur à 65 quintaux à l'hectare)					
Artichauts (rendement	Ensemble de la wilava		1	450	
compris entre 45 et 65				200	
quintaux à l'hectare)					To see to all some of the body
Artichauts (rendement inférieur à 45 quintaux	Ensemble de la wilaya			. 0	Les tarifs sont réduits de 70% pour les cultures maraîchères
à l'hectare) Carottes	Engandle J. l:l	J			pratiquées en intercalaires.
	Ensemble de la wilaya Ensemble de la wilaya		ŀ	943	
	Ensemble de la wilaya	l	j	733 976	
Fèves en vert	Ensemble de la wilaya	j		616	
	Ensemble de la wilaya		ŀ	1,100	
	Ensemble de la wilaya	ļ		1,303	
	Ensemble de la wilaya Ensemble de la wilaya			1.723	
	Ensemble de la wilaya	1	1	1,593 1.733	
	Ensemble de la wilaya	Ī		1.346	
	Ensemble de la wilaya	ĺ	ľ	850	
	Ensemble de la wilaya	1		2.406	
	Ensemble de la wilaya Ensemble de la wilaya	1		1.273	Then the beatter
7 1	Ensemble de la wilaya	Í	1		Pas de tarif
Coton	Ensemble de la wilaya		İ		Coefficient des terres à céréales. Coefficient des terres à céréales.
Riz	Ensemble de la wilaya			0	
	Ensemble de la wilaya			66	
	Ensemble de la wilaya	13,80	2,30	ļ	
	Ensemble de la wilaya Ensemble de la wilaya	24 19,80	4 3,30	l	
alfa .	TIAJA	10,00	. 0,00		Bénéfice par tonne récoltée 1
Bois	ŀ				Amodiataire : 15 DA.
	Ensemble de la wilaya	0	0	İ	
menes-neges [institute de la Wilaya I	•			
Autres essences	Ensemble de la wilaya Ensemble de la wilaya	ŏ	ŏ	i	Pas de tarif

Nature des cultures	Régions agricoles et groupes	Coefficients applicables à la valeur :		Bénéfices forfaitaires imposables	Caractéristiques et autres éléments à retenir pour le calcul
	de communes	Locative cadastrale	Locative foncière	à l'hectare (en D.A.)	des bénéfices forfaitaires imposables
Wangard.	Ensemble de la wilaya	0,36	0,06		
Vergers Agrumes	tracumble de la milera	7,80	1,30		
Oliviers	Ensemble de la wilaya	1,00		1	
Fruits divers	Frisemble de la wilaya	12,60	2,10		
Abricotiers, pechers, pru-	Ensemble de la wilaya	22,30	3,80		1
niers, cerisiers	Ensemble de la wilaya	7,20	1,20		
Figues Pépinières arboricoles	Ensemble de la wilaya			3.300	Pas de tarif
Dáninières Viticoles	Ensemble de la wilaya Ensemble de la wilaya			l	Pas de tarif
Vignes de pieds-mères	Ensemble de la wilaya			0	To construit de
Raisins de table Apiculture	Ensemble de la wilaya			1	Bénéfice par ruche exploitée Ruche à cadre : 93 DA.
Apioarour	Township do lo seilogo	ļ	1		1 there is easily . To 211.
Sédentaire	Ensemble de la wilaya Ensemble de la wilaya	1	}	ł	Pas de tarif
Palmiers	Linguistic de la Wilaya	ŀ			
Terres	THE AREA OF THE PROPERTY		ļ		
Céréales et cultures d'as-	WILAYA DE TLEMCEN Daïras de :	i	ĺ	ì	
solement	Tlemcen	15,96	2,66	1	
	- Béni Sai	9,9 6	1,66 0		
	- Maghnia - Ghazaouet	12	2	}	
	- Sebdou	0	Ō	1	
Luzernières	Ensemble de la wilaya	İ	1	440	Pas de tarif
Cultures florales	Ensemble de la wilaya Ensemble de la wilaya	1	1		
Cultures maraîchères			}	1,183	Les tarifs sont réduits de 70
Artichauts (rendement supérieur à 65 quintaux			1	1	pour les cultures maraîcher pratiquées en intercalaires.
à l'hectare)			1	450	prauquees en microaiance,
Artichauts (rendement	Ensemble de la wilaya		ŀ	1 300	
compris entre 45 et 65	· ·	1			ł
quintaux à l'hectare)	Ensemble de la wilaya	1	ŀ	0	
inférieur à 45 quin-		ì	1	1	1
taux à l'hectare)			1	943	
Carottes	Ensemble de la wilaya Ensemble de la wilaya	1	ŀ	733	1
Choux Choux-fleurs	Ensemble de la wilaya	\	ł	976 616	ŧ
Fèves en vert	Ensemble de la wilaya	1		1.100	1
Melons	Ensemble de la wilaya Ensemble de la wilaya	1	<u>I</u>	1.303	
Navets Oignons secs	Ensemble de la wilaya			1.723 1.593	İ
Patates douces	Ensemble de la wilaya	1	1	1.733	
Poireaux	Ensemble de la wilaya Ensemble de la wilaya			1.346	`
Poivrons Pommes de terre	Ensemble de la wilaya	İ		850	
Tomates-primeurs	Ensemble de la wilaya			2.406 1.273	
Tomates-saisons	Ensemble de la wilaya	1		1.2.0	Pas de tarif
Tabacs à fumer et à priser Betteraves	Ensemble de la wilaya Ensemble de la wilaya	ļ			Coefficient des terres à céréal Coefficient des terres à céréal
Coton	Ensemble de la wiinya	1		0	Coefficient des terres à cereal
Riz	Ensemble de la wilaya			l ŏ	
Lentilles	Ensemble de la wilaya Ensemble de la wilaya	13,80	2,30	1	
Jardins Prés	Ensemble de la wilaya	19,80	3,30	1	İ
Parcours	Ensemble de la wilaya	9,96	1,66	ļ	Bénéfice par tonne récoltée
Alfa	Ensemble de la wilaya	1	İ		Amodiataire : 15 DA.
Bois			1	1	
Chênes-lièges	Ensemble de la wilaya	0	0	1	
Autres essences Plantes à parfum	Ensemble de la wilaya Ensemble de la wilaya	1			Pas de tarif
Vergers		1	0.21	1	1
Agrumes	Ensemble de la wilaya	1,36 7,80	0,31 1,30	1	1
Oliviers	Ensemble de la wilaya	1,00	1,00	1	
Fruits divers Pommiers et poiriers	Ensemble de la wilaya	12,60	2,10		1
Abricotiers, pêchers, pru	-	99.90	3,80	1	1
niers, cerisiers	Ensemble de la wilaya	22,89 13,20	3,80 2,20		
Figues Pépinières arboricoles	Ensemble de la wilaya Ensemble de la wilaya	[3.300	TN: 4. 4
Pépinières viticoles	Ensemble de la wilaya		1	1	Pas de tarif Fas de tarif
Vignes de pieds-mères	Ensemble de la wilaya	1	175	1	Law Go verta
Raisins de table	Ensemble de la wilaya	1	1	1	1

Nature des cultures	Régions agricoles et groupes	à la valeur : forfaits		Bénéfices forfaitaires imposables	Caractéristiques et autres éléments à retenir pour le calcul
	de communes	Locative cadastrale	Locative foncière	à l'hectare (en D.A.)	des bénéfices forfaitaires imposables
Apiculture sédentaire	Ensemble de la wilaya				Bénéfice par ruche exploitée : Ruche à cadre : 93 DA.
Palmiers	Ensemble de la wilaya			<u> </u>	Pas de tarif
Palmiers	WILAYA DE LA SAOURA Ensemble de la wilaya	0,078	0,013		

ACTES DES WALIS

Arrêté du 10 juillet 1969 du wali de Tizi Ouzou, déclarant d'utilité publique, avec prise de possession d'urgence, l'acquisition par la commune de Béni Amrane, daïra de Lakhdaria, d'un terrain de 8.700 m2, sur lequel sont édifiés 40 logements du type habitat rural appartenant aux héritiers Batata.

Par arrêté du 10 juillet 1969 du wali de Tizi Ouzou, est déclarée d'utilité publique, avec prise de possession d'urgence, dans les conditions prévues par le décret n° 57-1274 du 11 décembre 1957, l'acquisition par la commune de Béni Amrane, daïra de Lakhdaria, du terrain ci-dessous désigné : terrain d'une superficie de 8.700 m2, sur lequel sont édifiés 40 logements du type habitat rural, appartenant à MM. Batata Saïd et Batata Mohamed, héritiers de M. Batata Ali ben Hadj Rabah.

Arrêté du 29 juin 1970 du wali de Constantine, portant affectation d'un lot de terrain, bien de l'Etat, portant la lettre « A » au plan du lotissement Palma, d'une superficie de 575 m2, situé à Constantine, au profit du ministère du travail et des affaires sociales (établissement national pour l'éducation et la promotion de l'enfance), pour servir de terrain de sports à la maison de l'enfance à Constantine.

Par arrêté du 29 juin 1970 du wali de Constantine, est affecté au ministère du travail et des affaires sociales (établissement national pour l'éducation et la promotion de l'enfance), un lot de terrain, bien de l'Etat, sis à Constantine, portant la lettre « A » au plan du lotissement Palma, d'une superficie de 575 m2, pour servir de terrain de sports à la maison de l'enfance de Constantine, tel au surplus que ledit lot est plus amplement désigné par un liséré rouge au plan annexé à l'original dudit arrêté.

L'immeuble affecté sera remis, de plein droit, sous la gestion du service des domaines, du jour où il cessera de recevoir la destination prévue ci-dessus.

Arrêté du 6 juillet 1970 du wali de Constantine portant concession gratuite au profit de la commune de Constantine, d'un terrain formé des parcelles A, B1, B2 et B3 d'une superficie totale de 0 ha 37 a 53 ca servant d'assiette au groupe scolaire du stade Benabdelmalek sis à Constantine.

Par arrêté du 6 juillet 1970 du wall de Constantine, est concédé à la commune de Constantine, à la suite de la délibération n° 248 du 17 juin 1969, un terrain formé des parcelles A, B1, B2 et B3, d'une superficie totale de 0 ha 37 a 53 ca servant d'assiette au groupe scolaire du stade Benabdelmalek sis à Constantine, tel au surplus que ledit terrain est plus amplement désigné par un liséré de couleur rouge au plan annexé à l'original dudit arrêté.

l'immeuble concédé sera réintégré, de plein droit, au domaine de l'Etat et remis sous la gestion du service des domaines, du jour où il cessera de recevoir la destination prévue ci-dessus. Arrêté du 6 juillet 1970 du wali de Constantine modifiant l'arrêté du 27 mai 1970 portant affectation au profit du ministère des finances (service des contributions diverses) d'un terrain, bien de l'Etat, sis à Skikda, d'une superficie de 1985 m² pour servir à l'implantation d'un hôtel des finances à Skikda.

Par arrêté du 6 juillet 1970 du wali de Constantine, l'arrêté du 27 mai 1970 est modifié comme suit :

« Est affecté au profit du ministère des finances (direction régionale des contributions diverses à Constantine), un terrain, bien de l'Etat, d'une superficie de 2268 m2, formé de la réunion des lots n° 5, 6, 7, 8 et 9 du plan spécial de distribution et d'un fonds de chemin disparu figurant audit plan, pour servir à l'implantation d'un hôtel des finances à Skikda, tel au surplus que ledit terrain est plus amplement désigné par un liséré rouge au plan annexé à l'original dudit arrêté.

L'immeuble affecté sera réintégré, de plein droit, au domaine de l'Etat et remis sous la gestion du service des domaines du jour où il cessera de recevoir la destination prévue ci-dessus.

Arrêté du 7 juillet 1970 du wali de l'Aurès portant concession gratuite au profit de l'hôpital de Mérouana, d'un terrain d'une superficie de 1 ha 9 a 34 ca nécessaire à la construction d'un hôpital, d'un P.M.I. (protection maternelle et infantile) et d'un D.A.T. (dispensaire antituberculeux) dans la commune de Mérouana.

Par arrêté du 7 juillet 1970 du wali de l'Aurès, est concédé à l'hôpital de Mérouana à la suite de la délibération n° 9 du 24 juillet 1969 de la commission administrative avec la destination de construction d'un hôpital, d'un D.A.T. et d'un P.M.I., un terrain formé du lot n° 46 pie, bien de l'Etat, d'une superficie de 1 ha 6 a 12 ca et du lot domanial n° 47 pie A d'une superficie de 0 ha 3 a 22 ca.

L'immeuble concédé sera réintégré, de plein droit, au domaine de l'Etat et remis sous la gestion du service des domaines du jour où il cessera de recevoir la destination prévue ci-dessus.

Arrêté du 8 juillet 1970 du wali des Oasis portant concession gratuite au profit de la commune de Berriane, daîra de Ghardaïa, d'une parcelle de terrain de 4 ha environ, sise au lieu dit « Kef Hammouda » en vue de la réalisation de programmes d'équipement régulièrement approuvés.

Par arrêté du 8 juillet 1970 du wali des Oasis, est concédée à la commune de Berriane, daïra de Ghardaïa, une parcelle de terrain d'une superficie de 4 ha environ, sise au lieu dit « Kef Hammouda », et portant les n° 3 et 4 du plan directeur d'urbanisme, nécessaire à la réalisation de programmes d'équipement régulièrement approuvés.

L'immeuble concédé sera réintégré de plein droit au domaine de l'Etat et remis sous la gestion du service des domaines du jour où il cessera de recevoir la destination prévue pi-dessus Arrêté du 8 juillet 1970 du wali des Oasis portant affectation au profit du ministère des postes et télécommunications, d'une parcelle domaniale de 669 m2 pour servir de bureau de postes de la commune d'El Meghaïer, daïra de Touggourt.

Par arrêté du 8 juillet 1970, du wali des Oasis, est affectée au ministère des postes et télécommunications, moyennant le paiement de la somme de 3345,00 DA, une parcelle domaniale d'une superficie de 669 m2, pour servir de bureau de postes de la commune d'El Meghaïer, daïra de Touggourt.

L'immeuble affecté sera remis, de plein droit, sous la gestion du service des domaines, du jour où il cessera de recevoir l'utilisation prévue ci-dessus.

Arrêté du 14 juillet 1970 du wali d'El Asnam, autorisant la commune de Miliana, à céder à l'Etat, à titre d'offre de concours, une parcelle de terrain de 1 ha, pour la construction de logements.

Par arrêté du 14 juillet 1970 du wali d'El Asnam, est autorisée, au profit de l'Etat (ministère de l'intérieur), la cession consentie par la commune de Miliana, d'un terrain d'une superficie de 1 ha, sur la parcelle acquise de la C.A.D.A.T., se trouvant à la sortie de la ville, côté-ouest, au nord de la route nationale nº 4B Alger-Oran.

Tous les frais occasionnés par cette opération demeurent à la charge de l'Etat (ministère de l'intérieur).

Arrêté du 17 juillet 1970 du wali de Médéa, portant concession gratuite, au profit de la commune d'Aïn Oussera, de l'abattoir et de ses dépendances (ex-propriété Batailler).

Par arrêté du 17 juillet 1970 au wali de Médéa, est concédé à la commune d'Ain Oussera, à la suite de la délibération | du jour ou il cessera de recevoir la destination prévue ci-dessus.

nº 15 du 7 mai 1970, l'abattoir et ses dépendances (ex-propriété Batailler), situés à la sortie-sud de la ville, tel que ledit immeuble est plus amplement gésigne sur le plan et l'état de consistance annexés à l'original dudit arrêté,

L'immeuble concédé sera réintégré, de plein droit, au domaine de l'Etat et remis sous la gestion du service des domaines, du jour où il cessera de recevoir la destination prévue ci-dessus.

Arrêté du 21 juillet 1970 du wali des Oasis, autorisant la commune de Djamaa, daïra de Touggourt, à céder au ministère des postes et télécommunications, une parcelle de terrain de 2.400 m2, nécessaire à la construction d'un hôtel des postes.

Par arrêté du 21 juillet 1970 du wali des Oasis, la commune de Djamaa, daïra de Touggourt, est autorisée à céder moyennant le dinar symbolique, au ministère des postes et télécommunications, une parcelle de terrain de 2.400 m2 de superficie, nécessaire à la construction d'un hôtel des postes à Djamaa.

Arrêté du 22 juillet 1970 du wali de l'Aurès, portant concession gratuite, au profit de la commune de Ras El Aïoun, daïra de Mérouana, d'une parcelle de terre de 701,25 m2 de superficie, bien de l'Etat nécessaire à la construction de logements collectifs et de fonction dans cette localité.

Par arrêté du 22 juillet 1970 du wali de l'Aurès, est concédé à la commune de Ras El Aïoun, daïra de Mérouana, à la suite de la délibération n° 22 du 10 mai 1968 de l'A.P.C. de ladite localité, avec la destination de construction de logements collectifs et de fonction, un terrain portant le n° 9 du plan de cette localité de la contenance de 701,25 m2.

L'immeuble concédé sera réintégré, de plem droit, au domaine de l'Etat et remis sous la gestion du service des domaines,

AVIS ET COMMUNICATIONS

Marchés, - Appels d'offres

MINISTERE D'ETAT CHARGE DES TRANSPORTS

SOUS-DIRECTION DES CHEMINS DE FER

Société nationale des chemins de fer algériens

Un appel d'offres ouvert est lancé pour l'exécution des travaux suivants:

Gares diverses:

Amélioration de l'éclairage électrique dans certains établis-

1 er lot : gare de Sétif,

2ème lot : gares de Corso et de Tizi Ouzou,

3ème lot : gares de Boufarik et de Hassi Bahbah.

Les pièces du dossier pourront être consultées dans les bureaux du service de la voie et des bâtiments de la S.N.C.F.A. (bureau des travaux et marchés), 8ème étage, 21 et 23, Bd Mohamed V à Alger.

Les documents nécessaires pour soumissionner seront remis aux entrepreneurs qui en feront la demande ou se présenteront à l'adresse indiquée ci-dessus

Les offres devront parvenir sous plis recommandés à l'adresse de l'ingénieur, chef du service ae la voie et des bâtiments de la S.N.C.F.A. (bureau des travaux et marches), 8ème étage, 21 et 23, Bd Mohamed V à Alger, dans un délai de 45 jours francs, à compter de la publication du présent avis d'appel d'offres au Journal officiel de la République algérienne démocratique et populaire.

Les offres pourront être remises, contre reçu à cette adresse, dans le délai imparti.

Le délai pendant lequel les candidats resteront engagés par leurs offres, est fixé à 135 jours francs, à compter de la publication du présent avis d'appel d'offres au Journal officiel de la République algérienne démocratique et populaire.

ETABLISSEMENT NATIONAL POUR L'EXPLOITATION METEOROLOGIQUE ET AERONAUTIQUE

Un appel d'offres nº 38/70/BE est ouvert pour l'achèvement du drainage de la nappe phréatique à l'aérodrome d'Oran-Es Senia.

Le dossier peut être retiré au service financier, section équipement, bureau 406, 4ème étage de l'établissement national pour l'exploitation météorologique et aéronautique, avenue de l'Indépendance à Alger.

Les soumissions devront parvenir ou être déposées à l'adresse sus-indiquée, sous double enveloppe portant la mention « Ne pas ouvrir - Appel d'offres nº 38/70/BE », avant le 29 octobre 1970 à 17 heures, date limite.

MINISTERE DE L'INTERIEUR

WILAYA D'ANNABA

3ème DIVISION

Constructions de logements urbains - Compte O.H.B. 304.005 Ligne 2

CONSTRUCTION DE 600 LOGEMENTS A OUENZA

Un appel d'offres est lancé pour les travaux de construction de 600 logements à Ouenza. Ces travaux seront traités en lot unique.

Les entrepreneurs ou sociétés d'entreprises intéressés par cet appel d'offres, sont invités à retirer, contre paiement, les dossiers techniques, au bureau d'études E.T.A.U., chemin Larbi Alik à Hydra (Alger), téléphone 60-18-29 ou au service de l'équipement de la wilaya d'Annaba, à partir du 7 septembre 1970.

Les offres devront parvenir à la wilaya d'Annaba, 3ème division, 2ème bureau, sous pli cacheté, suivant processus habituel et complétées des pièces fiscales et de sécurité sociale exigées par la réglementation, vingt jours francs après la publication de l'avis au Journal officiel de la République algérienne démocratique et populaire.

La date limite indiquée ci-dessus est celle de la réception des plis au service et non celle de leur dépôt à la poste.

WILAYA DE MEDEA

3ème DIVISION

BUREAU DES MARCHES vonstruction d'un hôtel des finances à Médéa

Un appel d'offres est lancé en vue de la construction d'un hôtel des finances à Médéa.

Le marché prévoit les travaux « tous corps d'état réunis ».

Les entreprises intéressées par cet appel d'offres, peuvent consulter ou retirer les dossiers correspondants chez le directeur de la société d'études techniques d'architecture du bâtiment (S.E.T.A.B.), 6, rue Sid Ali Bouziri à Alger, à partir de la publication du présent avis d'appel d'offres au Journal officiel de la République algérienne démocratique et populaire.

Les offres, accompagnées des pièces fiscales et sociales exigées par la réglementation en vigueur, doivent être adressées, sous pli recommandé ou remises avant le 30 septembre 1970 à 18 heures, délai de rigueur, au wali de Médéa, 3ème division, bureau des marchés à Médéa, étant précisé que seule la date de réception et non celle de la mise à la poste, sera prise en considération.

Les sociétés seront engagées par leurs offres pendant 90 jours.

Dans le cadre de la phase « exécution du programme spécial de développement économique et social » de la wilaya de Médéa, le wali de Médéa procédera incessamment au lancement d'appels d'offres des lots de second œuvre destinés à l'équipement de 13 établissements d'enseignement secondaire en cours de réalisation dans la wilaya.

Les entreprises spécialisées dans l'exécution des travaux de second œuvre ci-après :

- menuiserie, bois, métallique,
- plomberie, sanitaire,

- chauffage.
- électricité,
- étanchéité,
- équipement des cuisines et buanderies,
- ferronnerie,
- quincaillerie, serrurerie,

sont invitées à faire, éventuellement, part de leurs intentions de soumissionner pour les appels d'offres qui seront prochainement lancés.

Les entreprises intéressées sont priées de s'adresser aux service de la wilaya de Médéa (3ème division, bureau des marchés).

MINISTERE DES TRAVAUX PUBLICS ET DE LA CONSTRUCTION

DIRECTION DES TRAVAUX PUBLICS, DE L'HYDRAULIQUE ET DE LA CONSTRUCTION DE LA WILAYA DE CONSTANTINE

Un appel d'offres ouvert est lancé pour l'exécution du lot « électricité » au lycée polyvalent de Djidjelli.

Les dossiers peuvent être consultés dans les bureaux de l'architecte ci-dessous désigné ou du directeur des travaux publics, de l'hydraulique et de la construction de la wilaya de Constantine.

Les entrepreneurs pourront recevoir contre paiement des frais de reproduction, les pièces nécessaires à la présentation de leurs offres en en faisant la demande à M. Camille Juaneda, architecte, 202, Bd Colonel Bougara à Alger.

La date limite de réception des offres est fixée à 20 jours à compter de la publication du présent appel d'offres au Journal officiel de la République algérienne démocratique et populaire.

Les plis doivent être adressés à l'ingénieur en chef, directeur des travaux publics, de l'hydraulique et de la construction de la wilaya de Constantine.

SECRETARIAT D'ETAT A L'HYDRAULIQUE

Service des études scientifiques

Un appel d'offres ouvert est lancé pour études géophysiques et topographiques de la plaine de Dar Tisselouine.

Les dossiers sont à retirer au service des études scientifiques, Clairbois à Birmandreis.

Les offres, nécessairement accompagnées des pièces réglementaires, devront parvenir, sous double enveloppe cachetée, chez l'ingénieur en chef du service des études scientifiques, au plus tard le 29 septembre 1970 à 18 heures.

Les candidats resteront engagés par leurs offres pendant 90 jours.

Un appel d'offres ouvert est lancé pour l'exécution de deux forages dans la région de Saïda.

Les dossiers sont à retirer au service des études scientifiques, Clairbois à Birmandreis.

Les offres, nécessairement accompagnées des pièces réglementaires, devront parvenir, sous double enveloppe cachetée, chez l'ingénieur en chef du service des études scientifiques, au plus tard le 29 septembre 1970 à 18 heures.

Les candidats resteront engagés par leurs offres pendant 90 jours.